

5.2.2. CARNET DE PHOTOMONTAGES

PROJET ÉOLIEN DE PUGNY (79)

COMMUNE DE MONCOUTANT-SUR-SEVRE

JUILLET 2022



Identité du Maître d'Ouvrage :

PE de Pugny
SARL – Société de Valeco / EnBW
SIREN : 879 696 623
SIRET : 879 696 623 00013
188 rue Maurice Béjart
34184 MONTPELLIER

 PE de Pugny
VALECO

Projet de parc éolien de Pugny

Communes de Moncoutant-sur-Sèvre et de la Chapelle-Saint-Laurent

Département des Deux-Sèvres (79)



Cahier de photomontages



**AEPE
Gingko**

Atelier d'écologie paysagère
& environnementale

7, rue de la Vilaine
Saint-Mathurin-sur-Loire
49 250 LOIRE-AUTHION

02 41 68 06 95
www.aepe-gingko.fr
contacts@aepe-gingko.fr



valeco

**PRODUCTEUR D'ÉNERGIES
RENOUVELABLES**

Octobre 2021

SOMMAIRE

Méthodologie de réalisation des photomontages	6
Tableau récapitulatif des photomontages	8
Localisation des photomontages à l'échelle de l'aire d'étude éloignée	10
Localisation des photomontages à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée	11
Localisation des photomontages à l'échelle de l'aire d'étude immédiate.	12
Comparaison de variantes	13
Les variantes comparées	14
Localisation des photomontages servant à la comparaison de variantes	15
Comparaison de variante – Pm 11 – Frange urbaine sud du Breuil-Bernard	16
Comparaison de variante – Pm 15 – RD140 entre Largeasse et Moncoutant	18
Comparaison de variante – Pm 21 – Entrée nord de Pugny	20
Comparaison de variante – Pm 25 – Sortie nord de Largeasse	22
Comparaison de variante – Pm 29 – RD38 entre Moncoutant et Chanteloup	24
Présentation des photomontages avec la variante retenue (variante n°4)	27
Pm 01 - Hameau du château de Pugny	28
Pm 02 - Hameau du Bois	32
Pm 03 - Hameau de la Barre	36
Pm 04 - Hameau des Touches	40
Pm 05 - Hameau des Versennes.	44
Pm 06 - Hameau de la Penaudrie (partie est)	48
Pm 06 - Hameau de la Penaudrie (partie ouest)	52
Pm 07 - Hameau de la Maupetitière	56
Pm 08 - Hameau des Rataudières	60
Pm 09 - Hameau de la Sapinaudière.	64
Pm 10 - Hameau des Basses Loges	68
Pm 11 - Frange urbaine sud du Breuil-Bernard	72
Pm 12 - Hameau de la Colinière	76
Pm 13 - Centre-bourg du Breuil-Bernard - cimetière	80
Pm 14 - Sortie sud de Pugny - cimetière	84
Pm 15 - RD140 entre Largeasse et Moncoutant	88

Pm 16 - Hameau de la Forge92
Pm 17 - Centre-bourg de Pugny96
Pm 18 - Entrée ouest de Breuil-Bernard via la RD19	100
Pm 19 - Hameau des Alleuds Moulins	104
Pm 20 - Hameau des Alleuds la Metairies	108
Pm 21 - Entrée nord de Pugny	112
Pm 22 - Hameau du Château de la Buchellerie	116
Pm 23 - RD19 entre le Breuil-Bernard et la Chapelle-Saint-Laurent	120
Pm 24 - RD19 entre le Breuil-Bernard et la Chapelle-Saint-Laurent (2)	124
Pm 25 - Sortie nord de Largeasse	128
Pm 26 - Frange urbaine sud de Moncoutant.	132
Pm 27 - Entrée sud de Largeasse via la RD140	136
Pm 28 - RD748 entre Neuvy-Bouin et la Chapelle-Saint-Laurent	140
Pm 29 - RD38 entre Moncoutant et Chanteloup	144
Pm 30 - Sortie sud de Moncoutant via la RD744	148
Pm 31 - Sortie sud-est de Traves via la RD140	152
Pm 32 - Site classé de la vallée de la Sèvre Nantaise	156
Pm 33 - RD744 entre Moncoutant et Chantemerle	160
Pm 34 - Site classé de la Garrelière - Rocher Branlant	164
Pm 35 - RD748 entre Bressuire et la Chapelle-Saint-Laurent	168
Pm 36 - RD949 - l'Absie	172
Pm 37 - RD748 entre Neuvy-Bouin et Secondigny	176
Pm 38 - RD938ter entre la Forêt-sur-Sèvre et Saint-Pierre-du-Chemin	180
Pm 39 - Château de Bressuire	184
Pm 40 - RN149 entre Bressuire et Chiché	188

Glossaire paysager

MÉTHODOLOGIE DE RÉALISATION DES PHOTOMONTAGES

LA RÉALISATION DES PRISES DE VUE

Sur le terrain, les prises de vue sont réalisées de façon à traiter l'enjeu considéré. S'il s'agit par exemple d'évaluer la perception du parc éolien projeté depuis telle route, alors il conviendra de se positionner sur les abords immédiats de cet axe ; autrement en se décalant outre mesure, le point de vue n'est plus représentatif. Le positionnement exact de la photographie peut faire l'objet d'une adaptation le cas échéant pour garantir une pertinence optimale (éviter la présence de masques temporaires au premier plan : maïs...).

Les photographies sont réalisées à l'aide d'un trépied, de façon à garantir l'horizontalité de la prise de vue et la qualité de l'assemblage panoramique, et d'un appareil photographique réflex numérique CANON 6D, équipé d'un objectif CANON EF 50 mm f/1.4 USM, soit une focale équivalente de 50 mm (capteur plein format), c'est-à-dire ce qui se rapproche le plus de la perception de l'œil humain et répond donc aux prescriptions des documents de cadrage. L'appareil photographique est positionné à hauteur d'homme pour garantir la représentativité du point de vue.

LA RÉALISATION DES PHOTOMONTAGES

Les panoramas sont produits à partir de 5 photos minimum afin d'obtenir un angle horizontal minimum de 120°. Le logiciel WindPRO est utilisé pour la réalisation des photomontages. Ce dernier, en croisant cartographie et photographie, permet de faire le lien entre les données topographiques, les éléments de repère apparaissant sur les prises de vue, leur positionnement exact, ainsi que celui du point d'observation, des éoliennes, et du renseignement du modèle d'aérogénérateur utilisé. Les autres parcs éoliens autorisés ou ayant fait l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale sont également représentés afin de traiter la problématique des effets cumulatifs et/ou cumulés.

LES ATOUTS ET LIMITES DES PHOTOMONTAGES

Les photomontages constituent un outil indispensable pour anticiper les évolutions du paysage, appréhender et illustrer les effets, l'insertion du parc éolien projeté. Ils présentent l'avantage indéniable de représenter les aérogénérateurs dans des conditions réelles, puisque ces derniers sont ajoutés à l'aide d'un logiciel spécialisé sur une photographie prise sur le terrain, in situ.

Toutefois, il convient de rappeler qu'ils s'accompagnent de plusieurs limites :

- ▶ Même si la démarche est aussi rigoureuse que possible concernant la réalisation des prises de vue et des photomontages, le résultat obtenu ne restitue pas exactement ce que percevrait l'œil humain puisque ce dernier permet de voir avec davantage de netteté et de profondeur les entités présentes sur l'horizon (limite liée à la prise de vue photographique elle-même, et à l'impression sur papier) ;
- ▶ Absence de mouvement des éoliennes (la représentation sur un format papier ne permettant pas de traduire le caractère cinétique de ces infrastructures) ;
- ▶ Déformations liées aux assemblages panoramiques (même si l'utilisation d'un trépied limite cet effet) ;
- ▶ Visibilité des éoliennes sur le photomontage variable en fonction des conditions météorologiques lors de la prise de vue (présence ou non de nuages, position du soleil, saison...)

Ces limites sont prises en compte lors de la rédaction des commentaires paysagers et de l'analyse des effets du projet. Elles n'affectent donc pas les conclusions de l'étude.

LA LOCALISATION DES PHOTOMONTAGES

Les cartes ci-après localisent les photomontages réalisés. Ces points de vue ont été positionnés sur chacune des sensibilités potentielles relevées lors de l'état initial afin de qualifier l'impact du projet sur ces lieux. Ainsi, chaque photomontage a été choisi pour répondre à une thématique principale ayant justifié son positionnement : axe de communication, lieu de vie et d'habitat, tourisme, patrimoine, contexte éolien. Toutefois, un photomontage peut répondre à plusieurs thématiques. Le tableau ci-après récapitule l'ensemble des prises de vues effectuées et les thématiques abordées.



La catégorie de chaque photomontage indique la principale thématique ayant justifié ce positionnement. Néanmoins, un même photomontage pourra à la fois permettre d'appréhender l'impact sur un axe routier, sur les lieux de vie voisins, ou encore sur un élément patrimonial situé à proximité.

LA MISE EN PAGE DU CAHIER DE PHOTOMONTAGES

La présentation du cahier de photomontages répond aux dernières demandes énoncées dans la révision du *Guide relatif à l'élaboration des études d'impact des projets de parcs éoliens terrestres* datant d'octobre 2020. Ainsi, pour chaque point de vue est fourni :

1 ► Le nom du photomontage (PM) indiquant son positionnement

2 ► Les données du point de vue (date, heure, hauteur de la prise de vue, altitude NGF, azimut et distance à l'éolienne la plus proche)

3 ► Les raisons du point de vue permettant d'identifier directement la ou les thématique(s) traitée(s) par le photomontage

4 ► Les commentaires paysagers. Ils justifient d'une part la raison pour laquelle le photomontage a été positionné à cet endroit en rappelant la sensibilité soulevée lors de l'état initial paysager. Dans un second temps, une description est faite sur l'inscription du parc éolien projeté au sein du paysage (prégnance visuelle, lisibilité, rapport d'échelle, etc...)

5 ► La coupe de territoire renseigne du positionnement de l'observateur selon son altitude et l'insertion du projet éolien dans le paysage. Le profil relie le point de prise de vue du photomontage (point rouge symbolisant l'observateur) à l'éolienne la plus proche. Un cône de visibilité informe la perception (ou non) du projet selon la présence de masques visuels. Pour faciliter la lecture et garder une cohérence des proportions du paysage, l'échelle horizontale est identique à l'échelle verticale. Les sources utilisées sont la BD TOPO IGN et le MNT. Les hauteurs des structures végétales ont été définies selon leurs typologies : Peupleraies : 20m ; Forêts : 10m ; Haies : 3m, Vignes : 1m. La hauteur des bâtiments est définie directement par la BD TOPO.

6 ► Une carte de localisation du point de vue et de la coupe par rapport au projet éolien

7 ► Une carte de la situation des abords du point de vue pour comprendre l'environnement proche

8 ► Une frise de trois photographies de 40° (soit 120°) qui montre l'état initial du paysage.

9 ► Une frise de trois photographies de 40° (soit 120°) qui montre la vue filaire. Ce photomontage schématique représente de façon non-gommée (comme si on pouvait voir au travers du relief, de la végétation et du bâti) l'ensemble des parcs éoliens recensés, qui sont identifiés avec un code couleur et dont le nom figure dans le bandeau supérieur de l'image (le parc éolien projeté, mais également ceux autorisés ou ayant fait l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale) et permettant d'étudier finement les effets cumulés et/ou cumulatifs ;

10 ► Une frise de trois photographies de 40° (soit 120°) qui montre le photomontage réaliste (éoliennes gommées) et qui offre une simulation visuelle du projet dans le paysage ;

11 ► Sur une double page A3, le photomontage réaliste composé des trois photographies de 40°. Cette mise en page offre une perception plus large et fine du projet. Pour garantir l'objectivité des rapports d'échelle entre l'observation in situ et l'observation de la photographie, il est recommandé de placer le cahier de photomontages à une distance d'observation d'environ 25 cm.

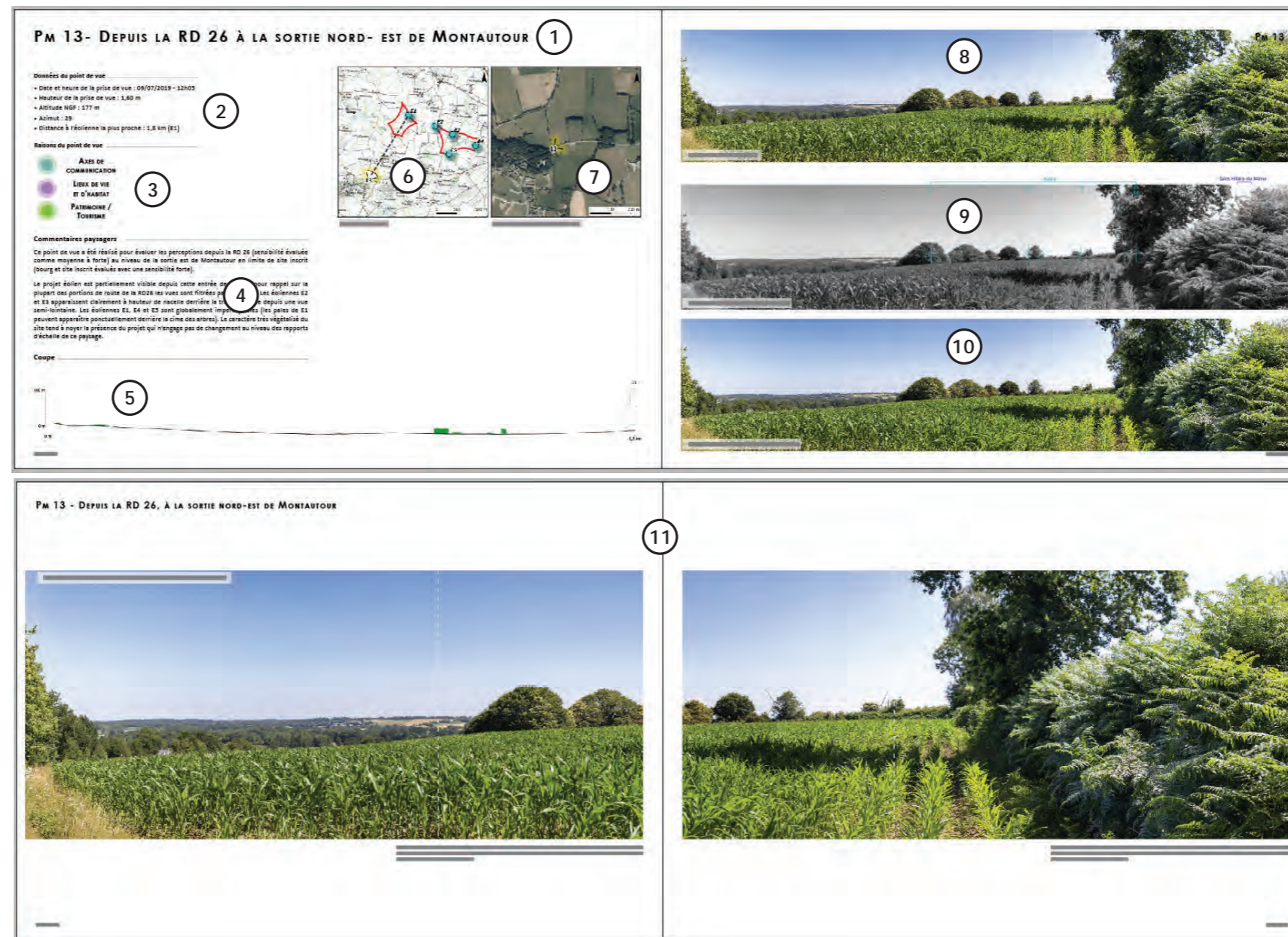


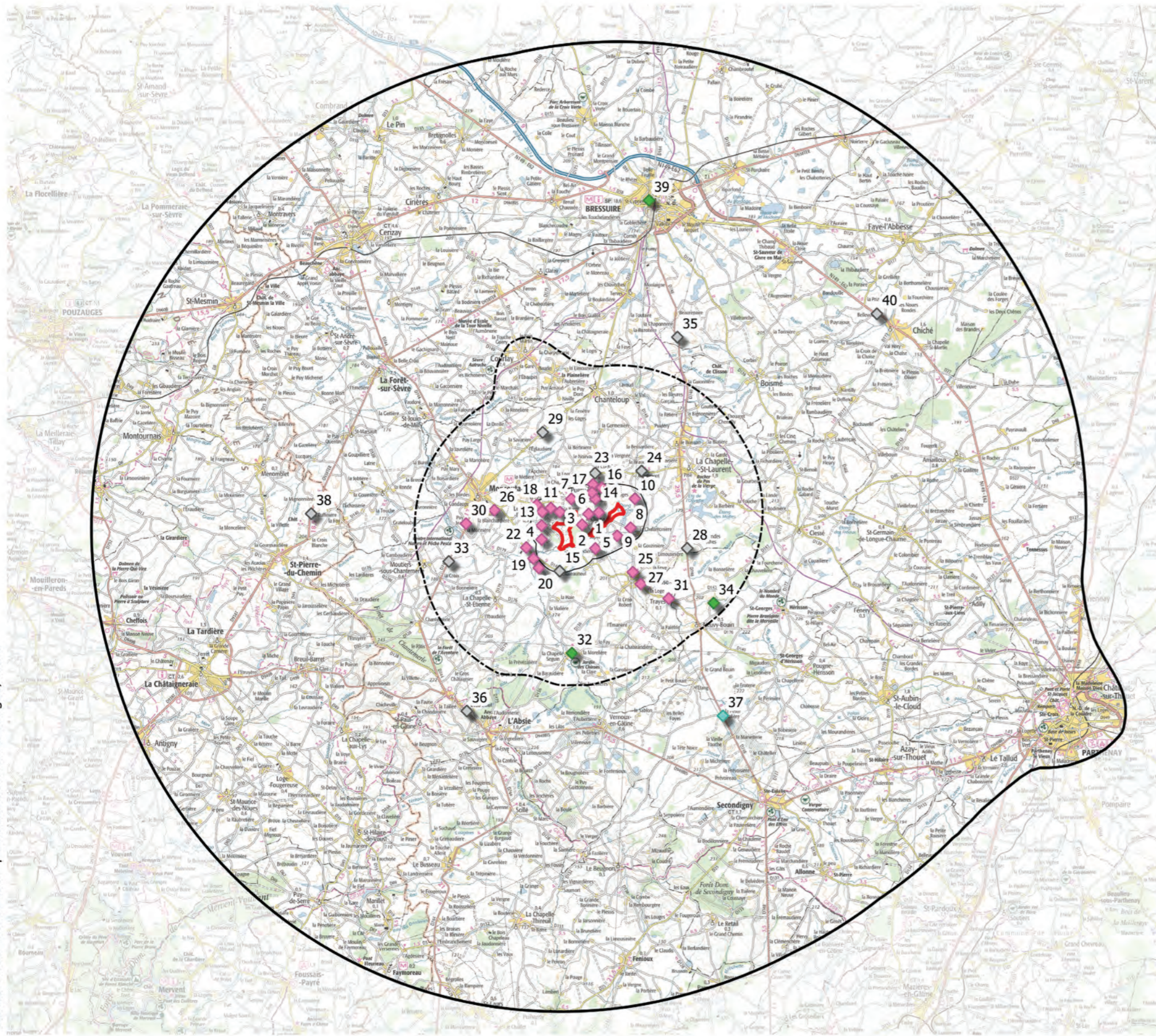
TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PHOTOMONTAGES

Le tableau ci-après présente l'ensemble des photomontages proposés dans le présent dossier, leur positionnement, la principale raison ayant justifié leur positionnement, etc.

NUMÉRO DU PHOTOMONTAGE	DISTANCE À LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE (KM)	DISTANCE À L'ÉOLIENNE LA PLUS PROCHE (KM)	ÉOLIENNE LA PLUS PROCHE	COMMUNE	LOCALISATION	THÉMATIQUE PRINCIPALE	PHOTOMONTAGE SERVANT À LA COMPARAISON DE VARIANTES	COORDONNÉE X (LAMBERT 93)	COORDONNÉE Y (LAMBERT 93)	LATITUDE (WGS84)	LONGITUDE (WGS84)
1	0,4	0,8	E3	MONCOUTANT-SUR-SÈVRE	Hameau du château de Pigny	LIEU DE VIE ET D'HABITAT	Non	431 219	6 630 319	46.7190545	-0.5200803
2	0,5	0,5	E2	MONCOUTANT-SUR-SÈVRE	Hameau du Bois	LIEU DE VIE ET D'HABITAT	Non	430 499	6 629 789	46,7139866	-0,5291933
3	0,5	1,2	E1	MONCOUTANT-SUR-SÈVRE	Hameau de la Barre	LIEU DE VIE ET D'HABITAT	Non	429 536	6 630 339	46.7185544	-0.5421066
4	0,5	1,2	E1	MONCOUTANT-SUR-SÈVRE	Hameau des Touches	LIEU DE VIE ET D'HABITAT	Non	428 743	6 629 754	46.7129737	-0.5521347
5	0,5	0,7	E2	LARGEASSE	Hameau des Versennes	LIEU DE VIE ET D'HABITAT	Non	431 073	6 628 764	46.7050087	-0.5210865
6	0,5	0,8	E2	MONCOUTANT-SUR-SÈVRE	Hameau de la Penaudrie	LIEU DE VIE ET D'HABITAT	Non	430 780	6 630 257	46.7183161	-0.5257899
7	0,6	1,7	E2	MONCOUTANT-SUR-SÈVRE	Hameau de la Maupetitière	LIEU DE VIE ET D'HABITAT	Non	430 035	6 630 906	46.7238576	-0.5359147
8	0,7	0,9	E3	LA CHAPELLE-SAINT-LAURENT	Hameau des Rataudières	LIEU DE VIE ET D'HABITAT	Non	432 596	6 629 661	46.7136802	-0.5016921
9	0,7	1,1	E3	LARGEASSE	Hameau de la Sapinaudière	LIEU DE VIE ET D'HABITAT	Non	432 018	6 629 314	46,7103233	-0,5090566
10	0,7	0,9	E3	LA CHAPELLE-SAINT-LAURENT	Hameau des Basses Loges	LIEU DE VIE ET D'HABITAT	Non	432 786	6 630 916	46.7250463	-0.4999283
11	0,7	1,5	E1	MONCOUTANT-SUR-SÈVRE	Frange urbaine sud du Breuil-Bernard	LIEU DE VIE ET D'HABITAT	Oui	429 143	6 630 513	46.7199625	-0.5473515
12	0,7	1,1	E1	MONCOUTANT-SUR-SÈVRE	Hameau de la Colinière	LIEU DE VIE ET D'HABITAT	Non	428 744	6 629 152	46,7075549	-0,5517683
13	0,8	1,6	E1	MONCOUTANT-SUR-SÈVRE	Centre-bourg du Breuil-Bernard - cimetière	LIEU DE VIE ET D'HABITAT	Non	428 770	6 630 349	46.7183372	-0.5521271
14	0,9	1,1	E3	MONCOUTANT-SUR-SÈVRE	Sortie sud de Pigny - cimetière	LIEU DE VIE ET D'HABITAT	Non	431 071	6 630 909	46.7242978	-0.5223643
15	0,9	1,5	E1	LARGEASSE	RD140 entre Largeasse et Moncoutant	AXE DE COMMUNICATION	Oui	429 527	6 627 784	46.6955716	-0.5407196
16	1,0	1,2	E3	MONCOUTANT-SUR-SÈVRE	Hameau de la Forge	LIEU DE VIE ET D'HABITAT	Non	431 350	6 631 391	46.7287455	-0.5189935
17	1,1	1,3	E3	MONCOUTANT-SUR-SÈVRE	Centre-bourg de Pigny	LIEU DE VIE ET D'HABITAT	Non	430 924	6 631 184	46.7267129	-0.5244380
18	1,2	1,9	E1	MONCOUTANT-SUR-SÈVRE	Entrée ouest de Breuil-Bernard via la RD19	LIEU DE VIE ET D'HABITAT	Non	428 532	6 630 648	46.7209272	-0.5554133
19	12,0	1,7	E1	LARGEASSE	Hameau des Alleuds Moulins	LIEU DE VIE ET D'HABITAT	Non	428 392	6 628 327	46,6999866	-0,5558799
20	12,2	1,8	E1	LARGEASSE	Hameau des Alleuds la Metairies	LIEU DE VIE ET D'HABITAT	Non	428 622	6 627 923	46,6964449	-0,5526449

NUMÉRO DU PHOTOMONTAGE	DISTANCE À LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE (KM)	DISTANCE À L'ÉOLIENNE LA PLUS PROCHE (KM)	ÉOLIENNE LA PLUS PROCHE	COMMUNE	LOCALISATION	THÉMATIQUE PRINCIPALE	PHOTOMONTAGE SERVANT À LA COMPARAISON DE VARIANTES	COORDONNÉE X (LAMBERT 93)	COORDONNÉE Y (LAMBERT 93)	LATITUDE (WGS84)	LONGITUDE (WGS84)
21	1,4	1,6	E3	MONCOUTANT-SUR-SÈVRE	Entrée nord de Pugny	LIEU DE VIE ET D'HABITAT	Oui	430 968	6 631 540	46.7299320	-0.5240706
22	14,2	1,8	E1	MONCOUTANT-SUR-SÈVRE	Hameau du Château de la Buchellerie	LIEU DE VIE ET D'HABITAT	Non	428 081	6 628 805	46,7041583	-0,5602383
23	1,6	1,9	E3	MONCOUTANT-SUR-SÈVRE	RD19 entre le Breuil-Bernard et la Chapelle-Saint-Laurent	AXE DE COMMUNICATION	Non	431 059	6 632 022	46.7343105	-0.5231680
24	1,8	2,0	E3	LA CHAPELLE-SAINT-LAURENT	RD19 entre le Breuil-Bernard et la Chapelle-Saint-Laurent (2)	AXE DE COMMUNICATION	Non	433 074	6 632 116	46.7359603	-0.4968596
25	2,3	2,5	E2	LARGEASSE	Sortie nord de Largeasse	LIEU DE VIE ET D'HABITAT	Oui	432 694	6 627 739	46.6964355	-0.4992922
26	2,7	3,4	E1	MONCOUTANT-SUR-SÈVRE	Frange urbaine sud de Moncoutant	LIEU DE VIE ET D'HABITAT	Non	426 697	6 630 417	46.7181020	-0.5792855
27	3,0	3,1	E2	LARGEASSE	Entrée sud de Largeasse via la RD140	LIEU DE VIE ET D'HABITAT	Non	433 038	6 627 225	46.6919518	-0.4944955
28	3,1	3,4	E3	LA CHAPELLE-SAINT-LAURENT	RD748 entre Neuvy-Bouin et la Chapelle-Saint-Laurent	AXE DE COMMUNICATION	Non	435 048	6 628 771	46.7066530	-0.4691122
29	3,8	4,7	E3	MONCOUTANT-SUR-SÈVRE	RD38 entre Moncoutant et Chanteloup	AXE DE COMMUNICATION	Oui	428 791	6 633 788	46.7492764	-0.5538832
30	3,8	4,4	E1	MONCOUTANT-SUR-SÈVRE	Sortie sud de Moncoutant via la RD744	LIEUX DE VIE ET D'HABITAT	Non	425 471	6 629 837	46.7123820	-0.5949661
31	4,2	4,4	E2	TRAYES	Sortie sud-est de Traves via la RD140	LIEUX DE VIE ET D'HABITAT	Non	434 248	6 626 599	46.6868004	-0.4783200
32	4,5	5,0	E1	LARGEASSE	Site classé de la vallée de la Sèvre Nantaise	PATRIMOINE	Non	430 055	6 624 237	46.6638760	-0.5317419
33	4,7	5,2	E1	MONCOUTANT-SUR-SÈVRE	RD744 entre Moncoutant et Chantemerle	AXE DE COMMUNICATION	Non	424 726	6 628 200	46.6973559	-0.6037351
34	5,5	5,8	E3	NEUVY-BOUIN	Site classé de la Garrelière - Rocher Branlant	PATRIMOINE	Non	436 191	6 626 403	46.6858005	-0.4528050
35	7,7	8,0	E3	BOISMÉ	RD748 entre Bressuire et la Chapelle-Saint-Laurent	AXE DE COMMUNICATION	Non	434 625	6 637 907	46.7886663	-0.4799075
36	8,1	8,6	E1	L'ABSIE	RD949 - l'Absie	AXE DE COMMUNICATION	Non	425 507	6 621 729	46.6394697	-0.5896761
37	9,6	9,8	E2	SECONDIGNY	RD748 entre Neuvy-Bouin et Secondigny	CONTEXTE ÉOLIEN	Non	436 595	6 621 523	46.6420664	-0.4447379
38	10,5	11,1	E1	SAINT-PIERRE-DU-CHEMIN	RD938ter entre la Forêt-sur-Sèvre et Saint-Pierre-du-Chemin	AXE DE COMMUNICATION	Non	418 769	6 630 268	46.7134818	-0.6828684
39	13,2	13,5	E3	BRESSUIRE	Château de Bressuire	PATRIMOINE	Non	433 396	6 643 822	46.8413872	-0.4994368
40	13,8	14,1	E3	CHICHÉ	RN149 entre Bressuire et Chiché	AXE DE COMMUNICATION	Non	443 261	6 638 916	46.8011101	-0.3673639

LOCALISATION DES PHOTOMONTAGES À L'ÉCHELLE DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE



N

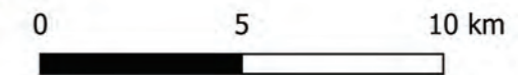
Aires d'étude

- Zone d'Implantation Potentielle
- Aire d'étude immédiate (zone tampon de 1 km)
- Aire d'étude rapprochée (zone tampon de 6 km)
- Aire d'étude éloignée (zone tampon de 20 km)

Thématique principale abordée par le photomontage

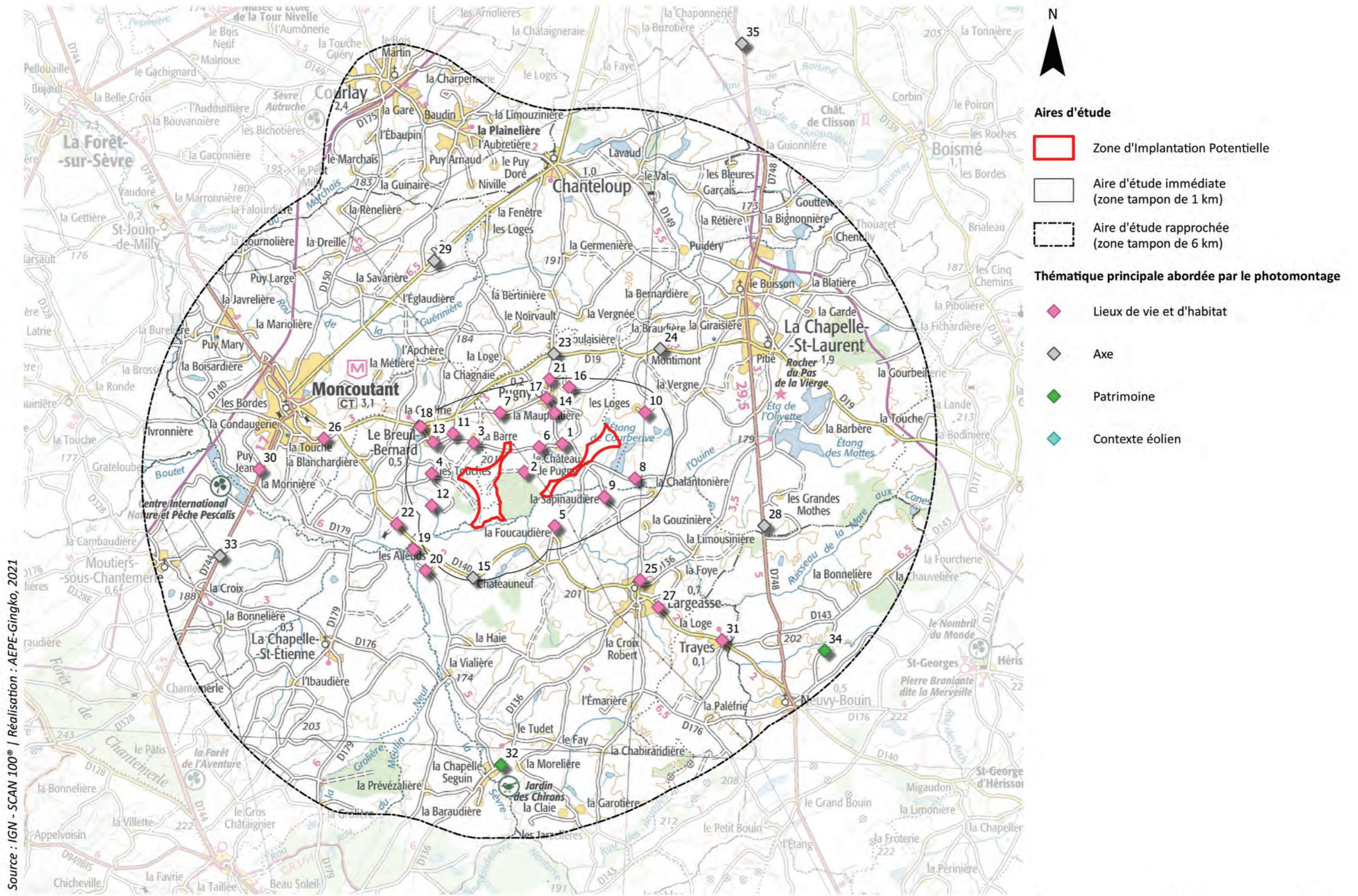
- ◆ Lieux de vie et d'habitat
- ◆ Axe
- ◆ Patrimoine
- ◆ Contexte éolien

Source : IGN - SCAN 100® | Réalisation : AEPE-Gingko, 2021



Localisation des points de photomontage à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

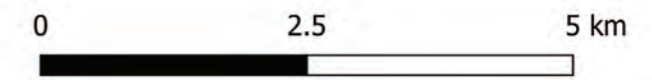
LOCALISATION DES PHOTOMONTAGES À L'ÉCHELLE DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE



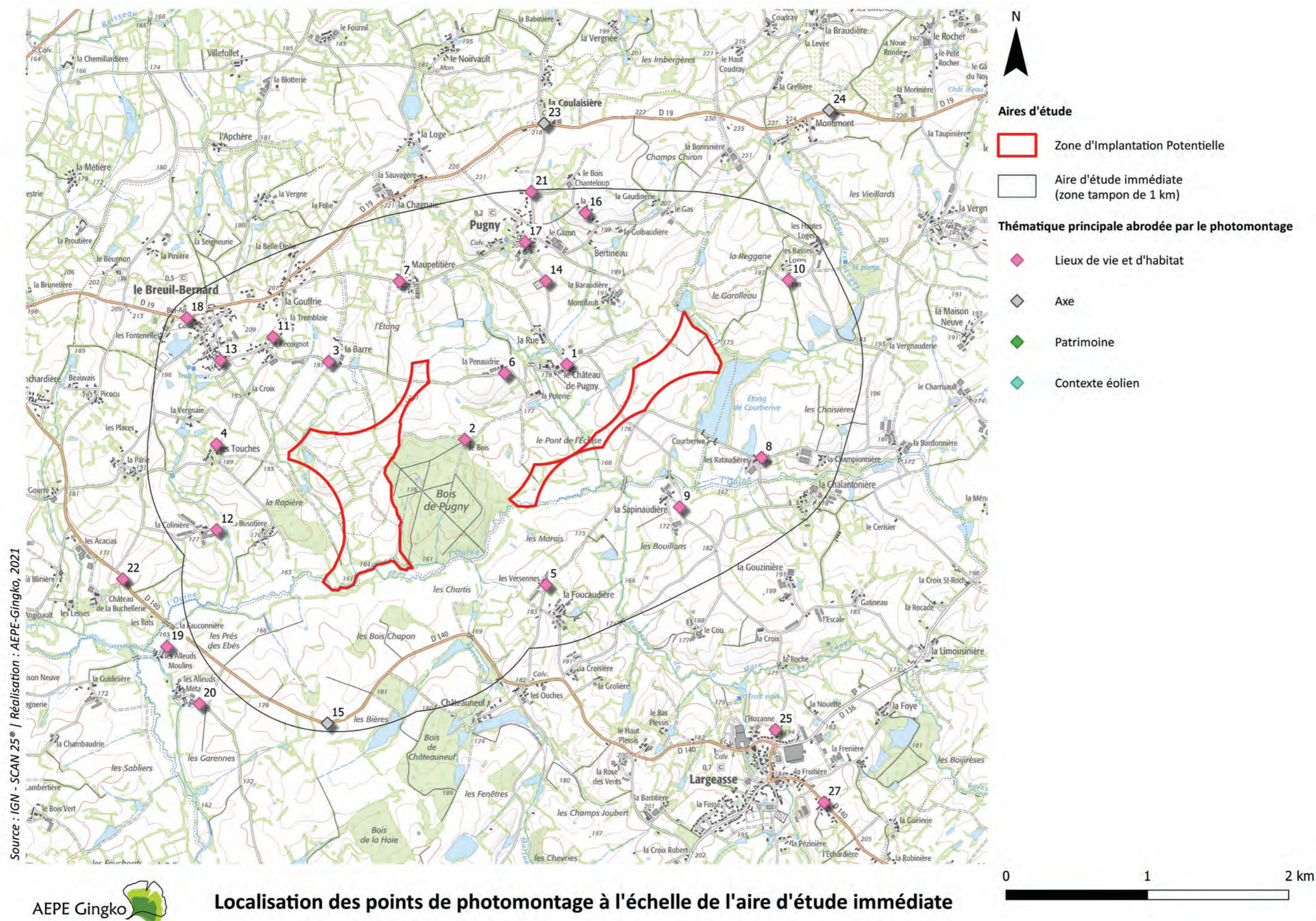
Source : IGN - SCAN 100® | Réalisation : AEPE-Gingko, 2021



Localisation des points de photomontage à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée



LOCALISATION DES PHOTOMONTAGES À L'ÉCHELLE DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE



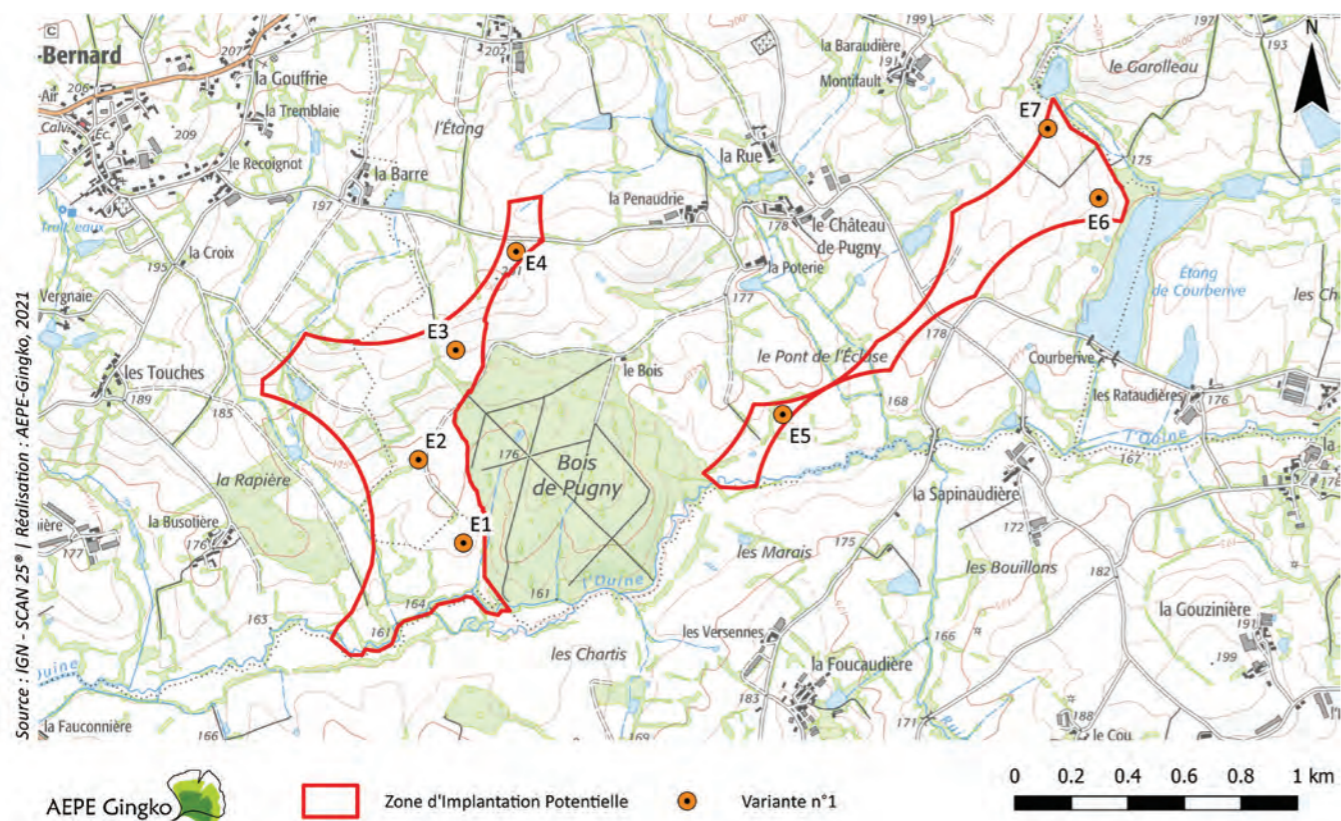
Source : IGN - SCAN 25® | Réalisation : AEPE-Gingko, 2021



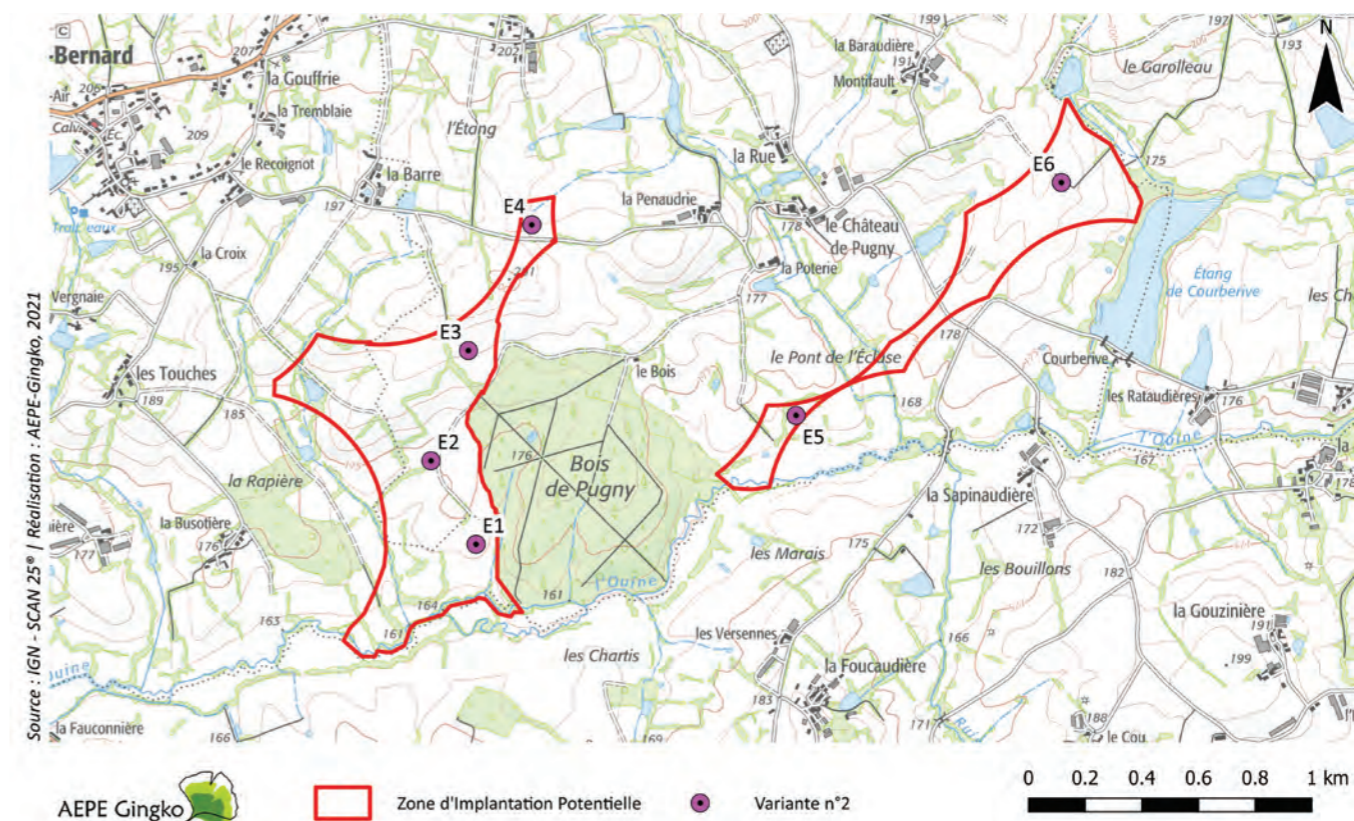
Localisation des points de photomontage à l'échelle de l'aire d'étude immédiate

COMPARAISON DE VARIANTES

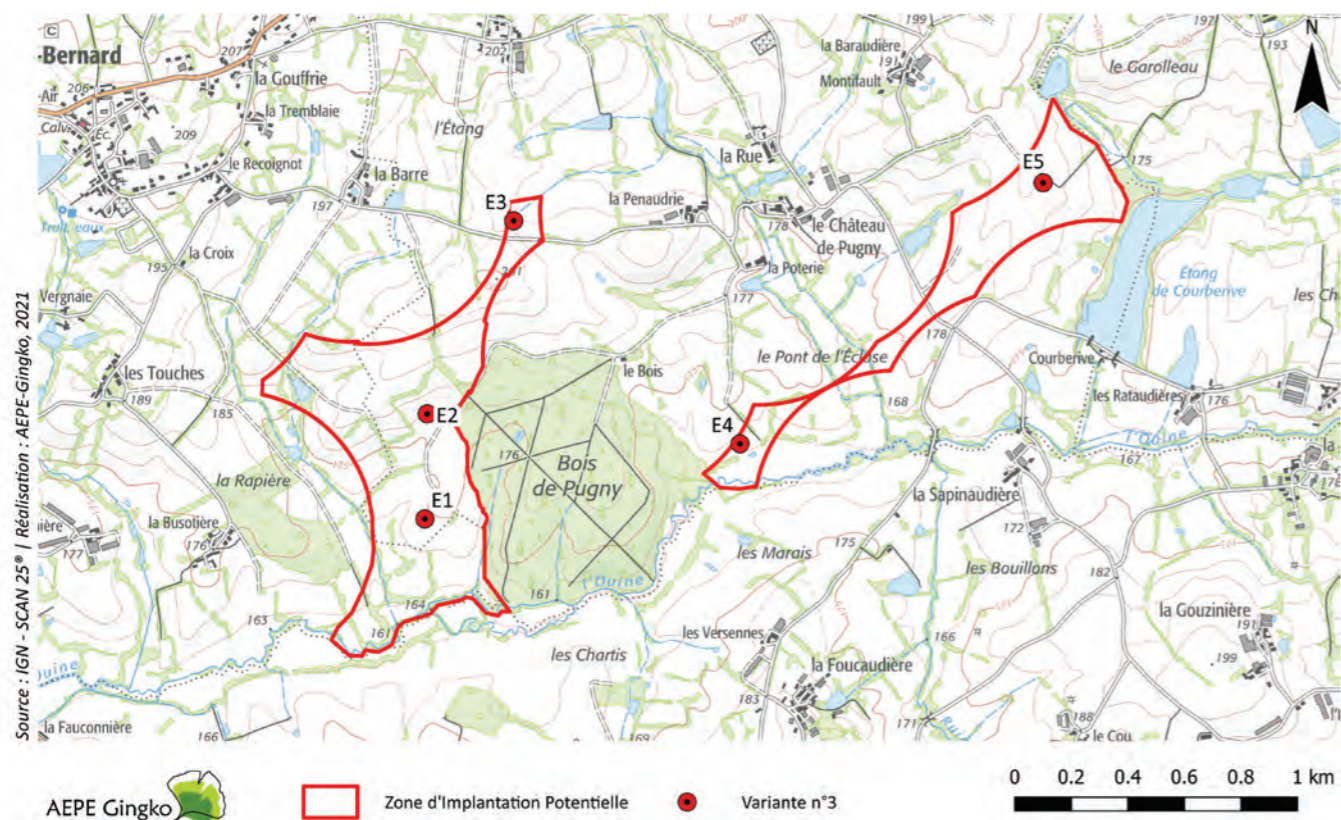
LES VARIANTES COMPARÉES



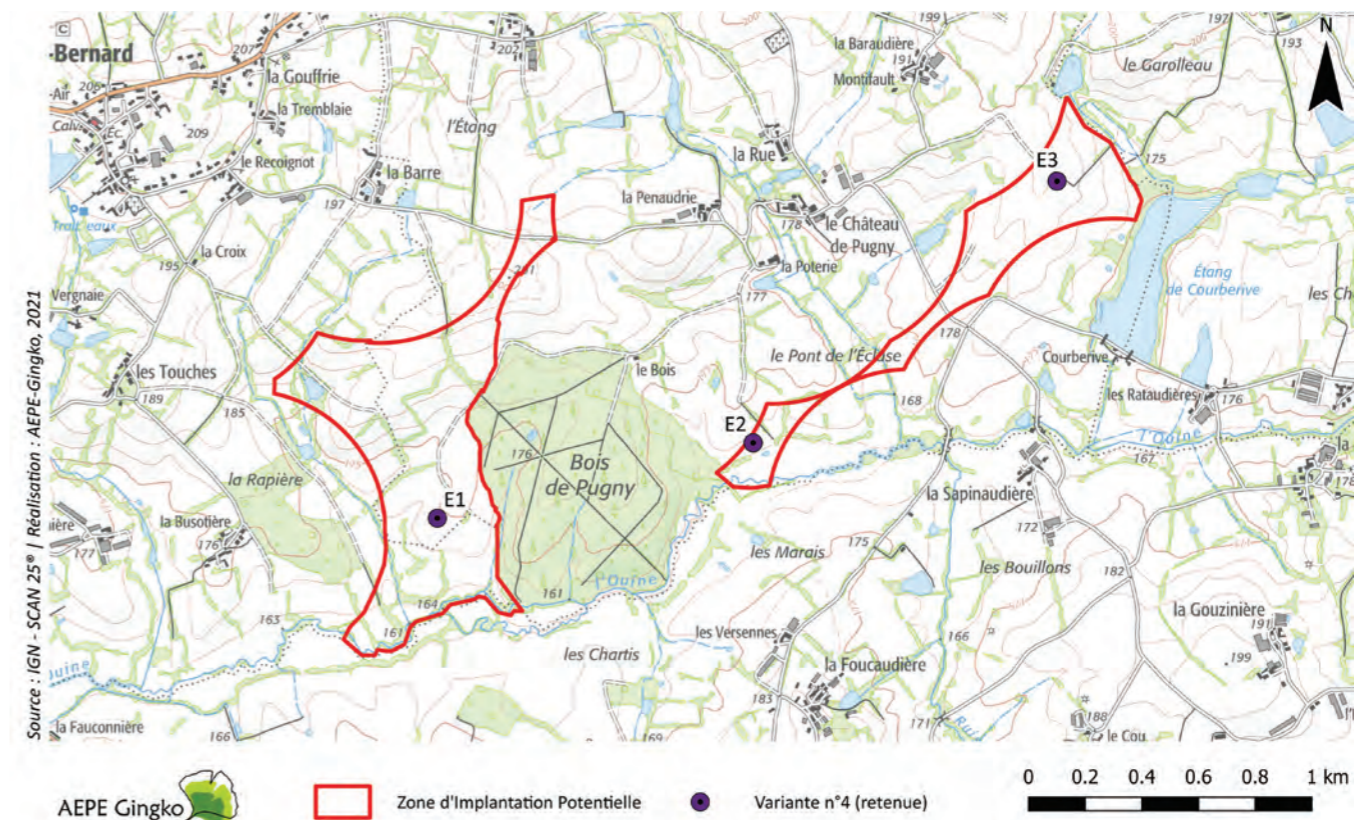
La **variante n°1** propose 7 machines d'une hauteur de 176,5 m en bout de pale. Quatre éoliennes se situent dans la ZIP ouest et forment une ligne courbe suivant un axe nord/sud. Trois éoliennes se positionnent dans la ZIP est.



La **variante n°2** est composée de 6 éoliennes d'une hauteur de 176,5 m en bout de pale. Une ligne courbe de 4 aérogénérateurs occupe la ZIP ouest comme pour la variante n°1 (seule l'éolienne la plus au nord se décale légèrement). Deux éoliennes prennent place dans la ZIP est et suivent un axe sud-ouest/nord-est.

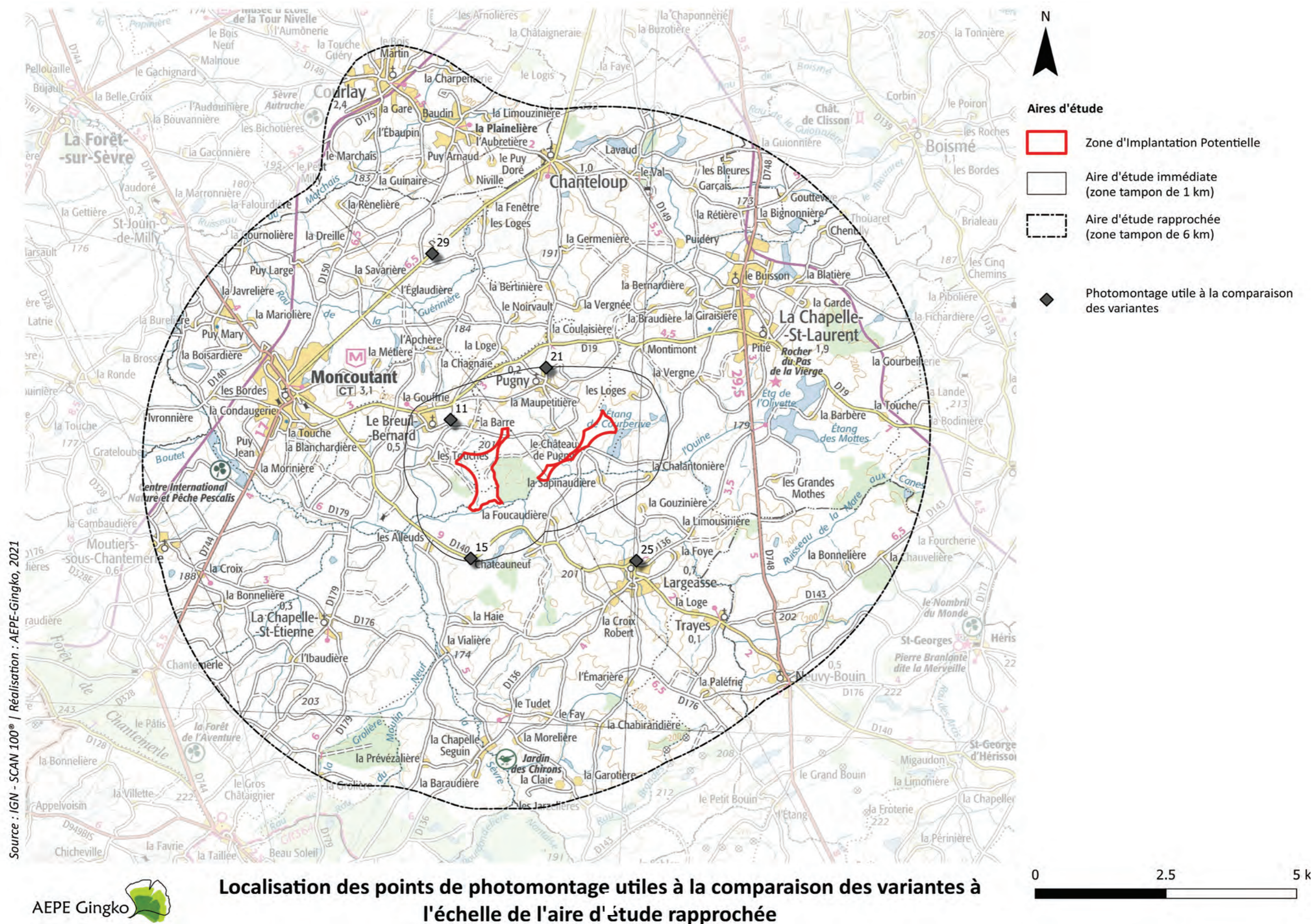


La **variante n°3** est constituée de 5 machines d'une hauteur de 176,5 m en bout de pale. L'ensemble est formé de deux lignes : l'une constituée de 3 éoliennes occupe la ZIP ouest et suit un axe nord/sud, l'autre formée par 2 éoliennes prend place dans la ZIP est et s'oriente du sud-ouest au nord-est.

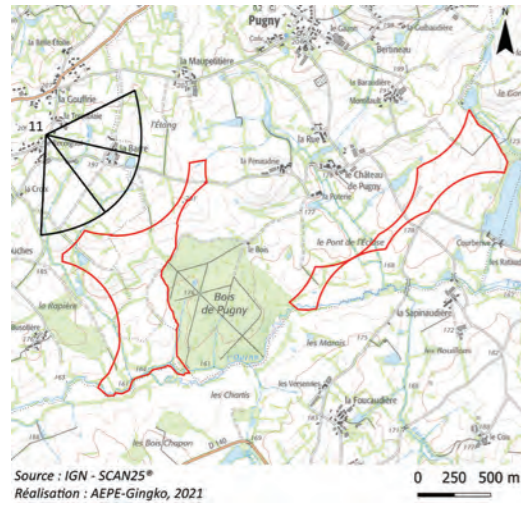


La **variante n°4** est formée de trois éoliennes d'une hauteur de 176,5 m en bout de pale qui forment une seule ligne d'orientation sud-ouest/nord-est, répartie sur les deux ZIP. Il s'agit de la variante retenue.

LOCALISATION DES PHOTOMONTAGES SERVANT À LA COMPARAISON DE VARIANTES



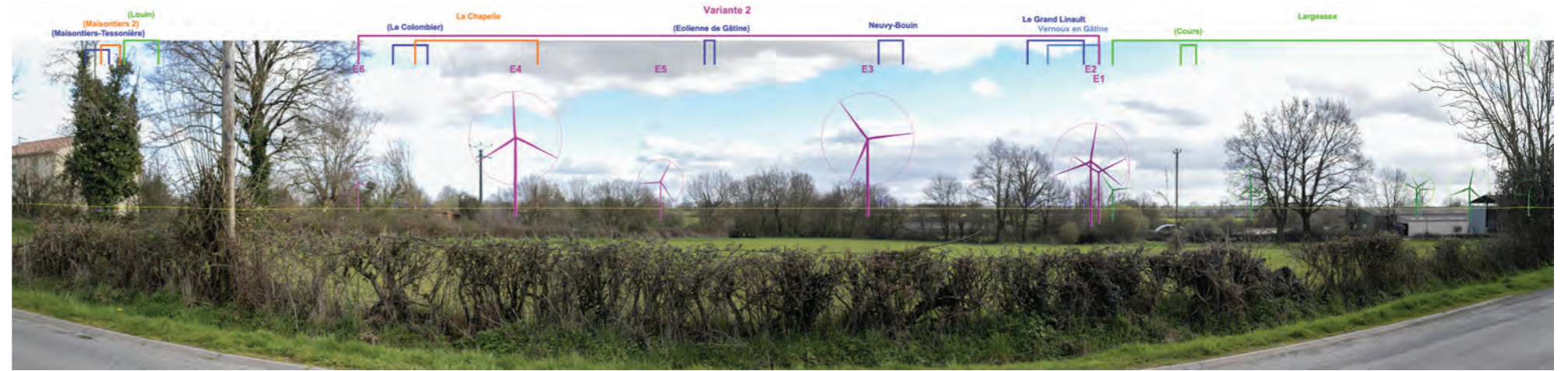
COMPARAISON DE VARIANTE – Pm 11 – FRANGE URBAINE SUD DU BREUIL-BERNARD



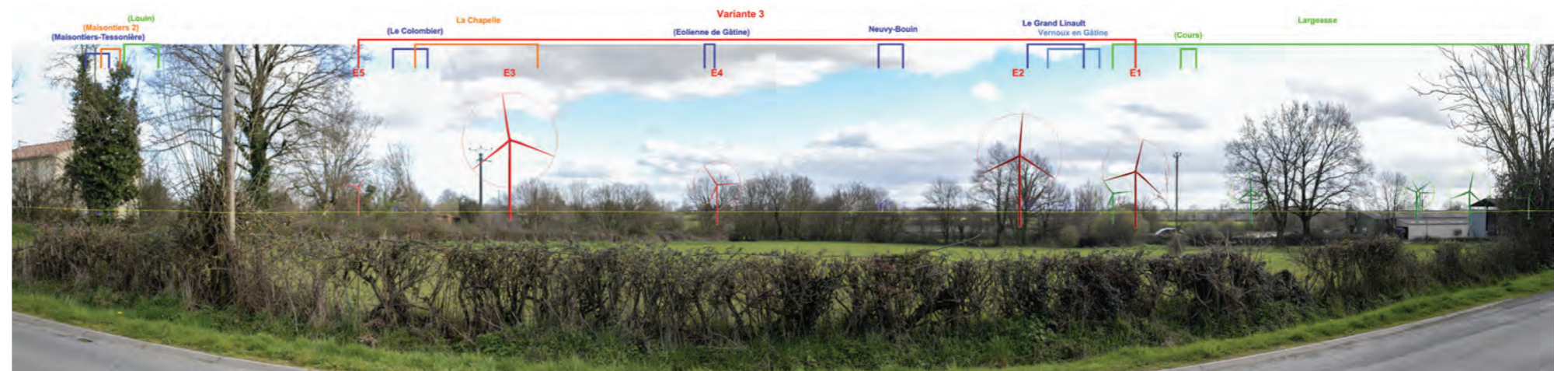
VARIANTE 1
VUE FILAIRE - 120°



VARIANTE 2
VUE FILAIRE - 120°



VARIANTE 3
VUE FILAIRE - 120°



VARIANTE 4 (RETENUE)
VUE FILAIRE - 120°



COMMENTAIRES PAYSAGERS :

Depuis la frange sud du village du Breuil-Bernard, les quatre variantes sont perçues à l'arrière d'une trame bocagère filtrant les vues. Certaines éoliennes sont en partie masquées par la végétation depuis ce point de vue, notamment celles situées le plus à gauche des panoramas.

Dans les cas des variantes 1, 2 et 3, les éoliennes perçues apparaissent sur des plans successifs et ne forment pas d'ensemble régulier. Les hauteurs sommitales et les distances entre les machines sont hétérogènes ce qui rend la lecture de l'implantation peu aisée.

Cette irrégularité du motif se ressent tout particulièrement pour les variantes 1 et 2 du fait que les éoliennes E1 et E2 se superposent. S'ajoute à cela des effets cumulés avec le projet de Largeasse, celui-ci se superposant avec ces mêmes éoliennes.

La variante 4 apparaît plus lisible. En effet, elle est constituée de seulement trois machines qui s'alignent de manière régulière. Depuis ce point-ci, c'est donc cette variante qui est la plus satisfaisante en termes de lisibilité.



VARIANTE 1 - PHOTOMONTAGE - 120°



VARIANTE 2 - PHOTOMONTAGE - 120°

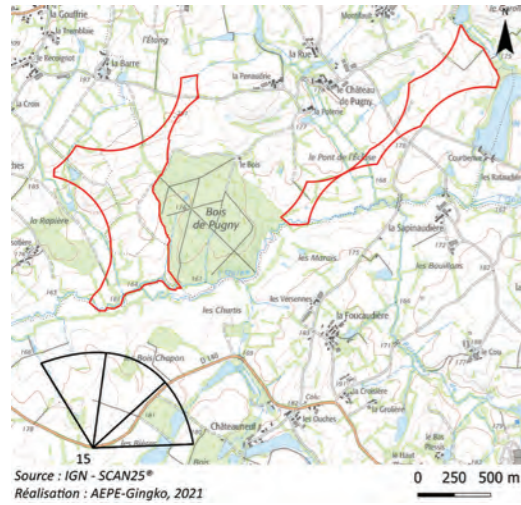


VARIANTE 3 - PHOTOMONTAGE - 120°

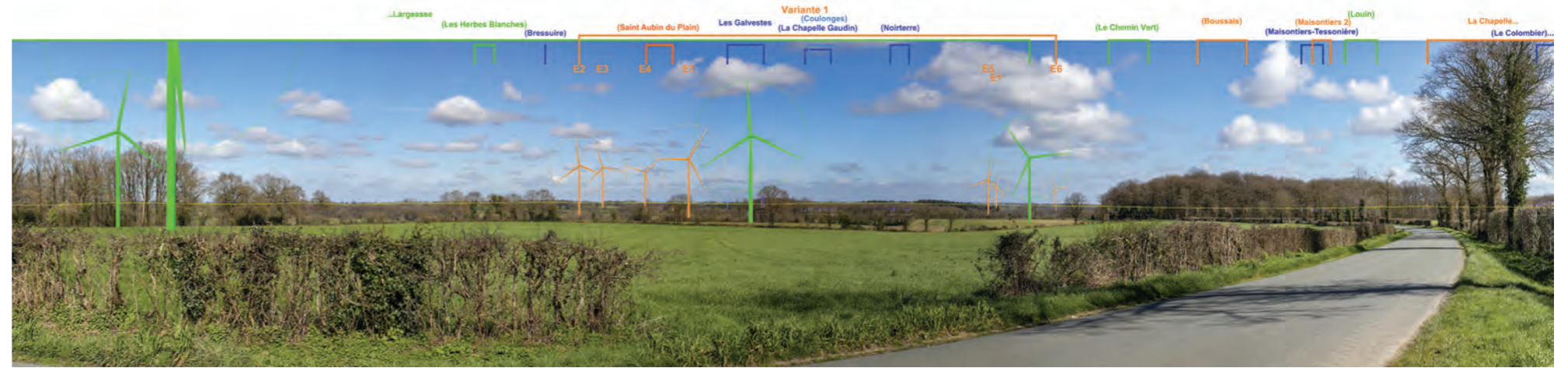


VARIANTE 4 (RETENUE) - PHOTOMONTAGE - 120°

COMPARAISON DE VARIANTE – Pm 15 – RD140 ENTRE LARGEASSE ET MONCOUTANT



VARIANTE 1
VUE FILAIRE - 120°



VARIANTE 2
VUE FILAIRE - 120°



VARIANTE 3
VUE FILAIRE - 120°



VARIANTE 4 (RETENUE)
VUE FILAIRE - 120°



COMMENTAIRES PAYSAGERS :

Les quatre variantes forment deux groupes d'éoliennes distincts, facilement appréhendables depuis ce point de vue dégagé de la RD12.

La variante 1 est la plus impactante, ces sept éoliennes étant parfaitement visibles (variante avec le plus de machines). Au contraire, la variante 4 est composée de seulement trois machines et a donc un impact visuel moindre.

Pour l'ensemble des variantes considérées, des effets cumulés significatifs sont à noter. En effet, l'emprise visuelle du motif éolien est élargie par le parc autorisé de Largeasse. Depuis ce point d'observation, les deux projets semblent former un seul et même parc.

La quatrième variante est celle qui propose l'implantation la plus lisible. Puisqu'elle présente moins de machines que les autres, les effets de brouillage sont moins nombreux. L'ensemble formé par le parc de Largeasse et les éoliennes projetées est plus aéré et lisible. Il s'agit donc de la variante la plus adaptée d'un point de vue paysager.



VARIANTE 1 - PHOTOMONTAGE - 120°



VARIANTE 2 - PHOTOMONTAGE - 120°

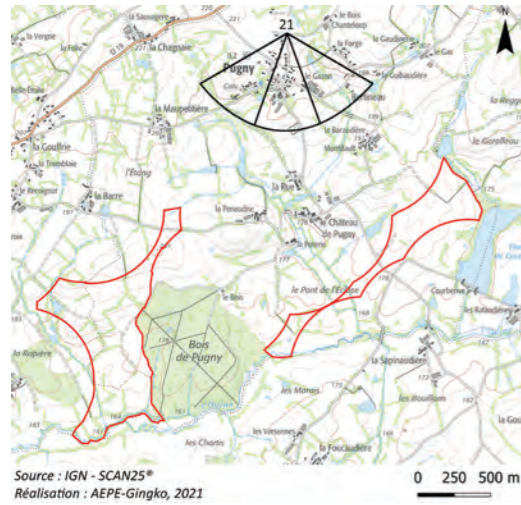


VARIANTE 3 - PHOTOMONTAGE - 120°



VARIANTE 4 (RETENUE) - PHOTOMONTAGE - 120°

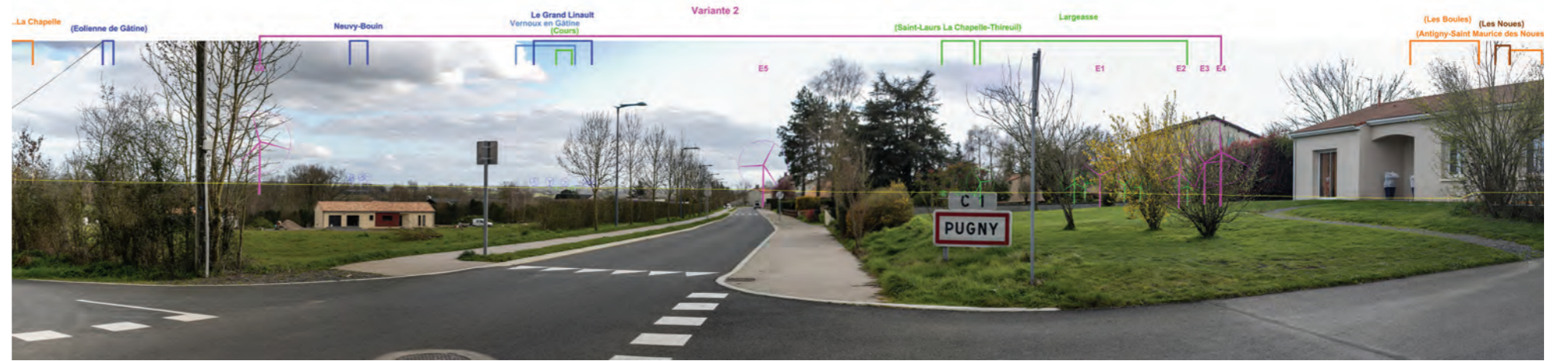
COMPARAISON DE VARIANTE – PM 21 – ENTRÉE NORD DE PUGNY



VARIANTE 1
VUE FILAIRE - 120°



VARIANTE 2
VUE FILAIRE - 120°



VARIANTE 3
VUE FILAIRE - 120°



VARIANTE 4 (RETENUE)
VUE FILAIRE - 120°



COMMENTAIRES PAYSAGERS :

Dans les quatre variantes proposées, le parc projeté est en grande partie masqué par les trames bâtie et végétale. Les éoliennes les plus à droite des panoramas sont totalement occultées par les habitations du premier plan.

Les éoliennes visibles se placent sur le coteau opposé de la vallée de la Guérinière, en position de surplomb par rapport au village de Pugny. La variante 1 laisse percevoir trois machines, alors que la variante 2 n'en laisse voir que deux et les variantes 3 et 4 seulement une. Les variantes 1 et 2 présentent toutes les deux une éolienne (E5) dans l'axe direct de la rue. Celle-ci surplombe les habitations.

Les variantes 3 et 4 s'imposent moins dans la mesure où cette même éolienne est légèrement décalée de l'axe routier. Ces deux propositions d'implantation semblent donc plus adaptées. Néanmoins, si l'on prend en compte les éoliennes masquées depuis ce point précis par les habitations pour faire une analyse à l'échelle du village et non d'un seul point d'observation fixe, la variante 4 est plus adaptée car elle présente moins de machines et qu'elle a une logique d'implantation linéaire et aisément lisible.



VARIANTE 1 - PHOTOMONTAGE - 120°



VARIANTE 2 - PHOTOMONTAGE - 120°

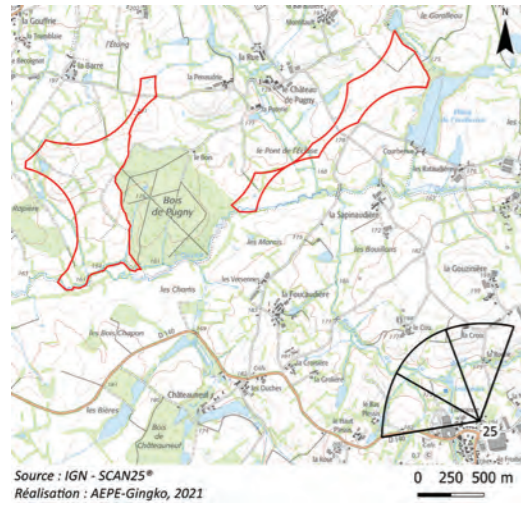


VARIANTE 3 - PHOTOMONTAGE - 120°

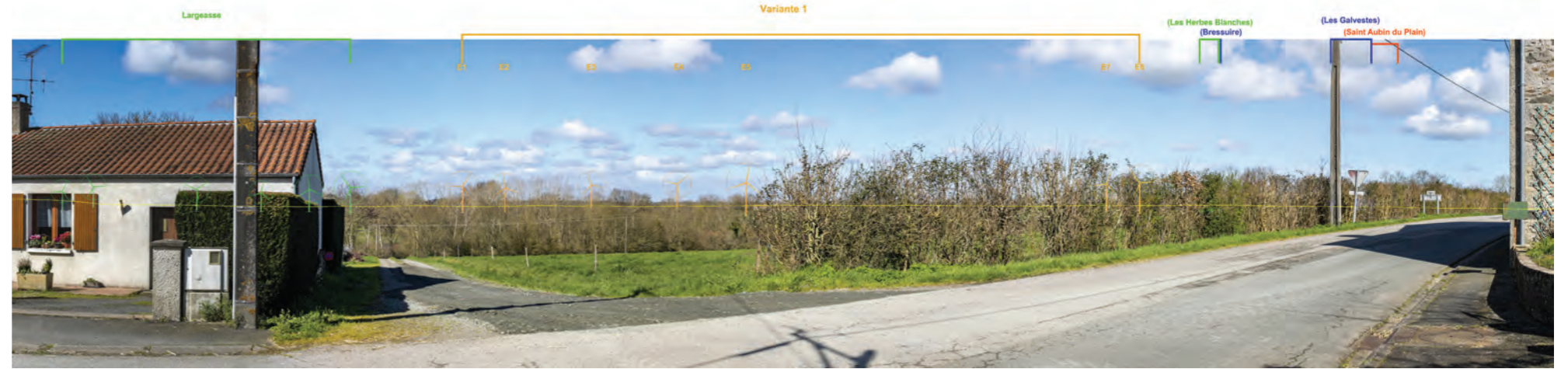


VARIANTE 4 (RETENUE) - PHOTOMONTAGE - 120°

COMPARAISON DE VARIANTE – Pm 25 – SORTIE NORD DE LARGEASSE



VARIANTE 1
VUE FILAIRE - 120°



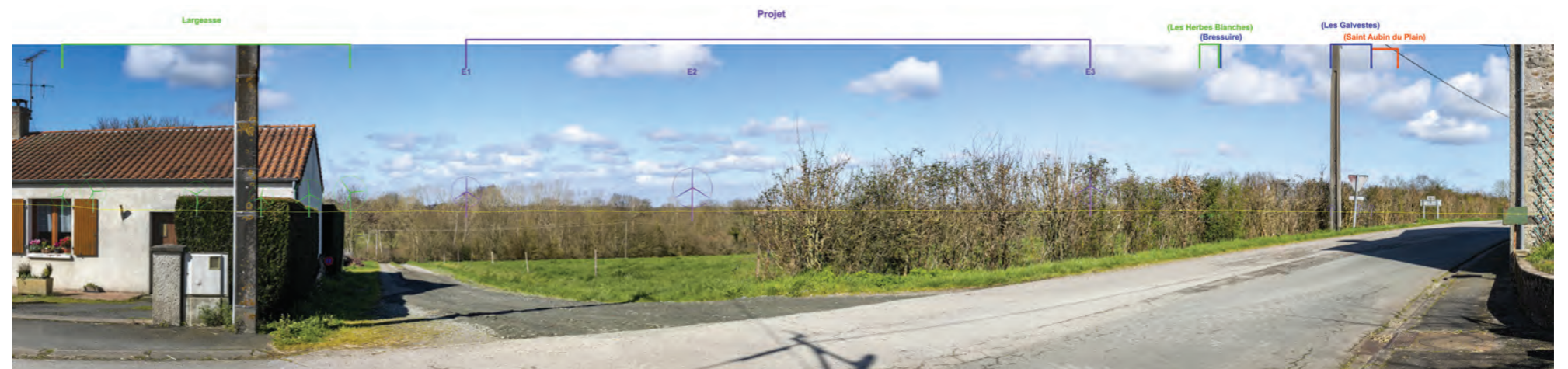
VARIANTE 2
VUE FILAIRE - 120°



VARIANTE 3
VUE FILAIRE - 120°



VARIANTE 4 (RETENUE)
VUE FILAIRE - 120°



COMMENTAIRES PAYSAGERS :

Pour l'ensemble des variantes proposées, le projet se dessine à l'arrière de boisement et est en partie masqué par la trame arborée et arbustive.

Dans les cas des variantes 1, 2 et 3, le parc proposé apparaît sous forme de deux groupes différents. Le groupe situé le plus à droite des simulations visuelles n'est pas complètement visible car filtré par une haie basse au premier plan.

Les variantes 1 et 2 sont quasiment identiques et les éoliennes visibles forment une ligne de cinq éoliennes aux interdistances relativement homogènes.

La troisième variante est composée de seulement cinq machines dont quatre sont visibles. Toutefois, deux d'entre elles se superposent brouillant le motif.

La dernière variante ne laisse clairement percevoir que deux éoliennes. En prenant en compte la troisième qui se place derrière la haie bordant la route, elle forme une ligne régulière. Son impact est moindre comparé aux autres propositions d'implantation car la logique d'implantation est aisément appréhendable et ne génère pas d'effets de brouillage. La variante 4 constitue donc la meilleure proposition d'implantation d'un point de vue paysager.



VARIANTE 1 - PHOTOMONTAGE - 120°



VARIANTE 2 - PHOTOMONTAGE - 120°

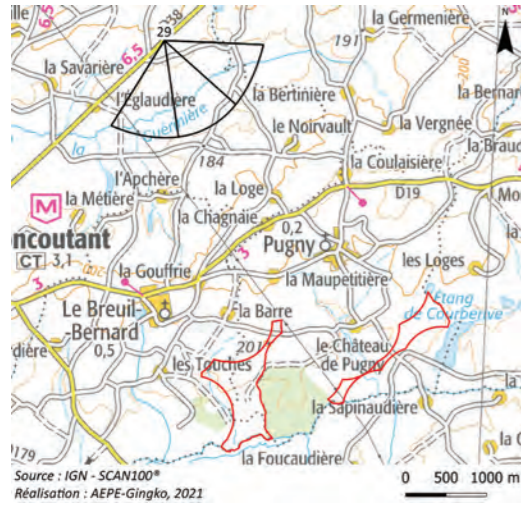


VARIANTE 3 - PHOTOMONTAGE - 120°



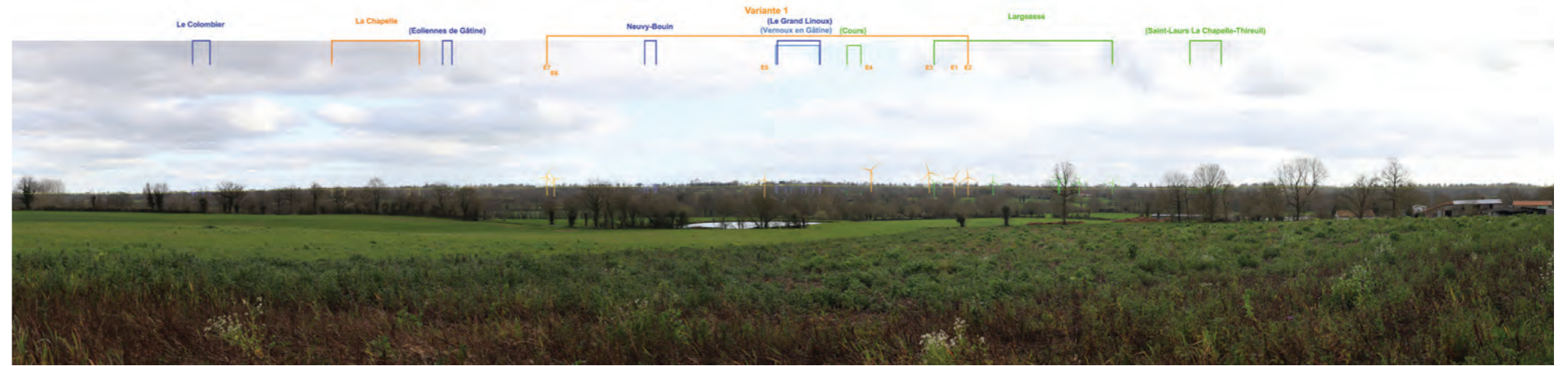
VARIANTE 4 (RETENUE) - PHOTOMONTAGE - 120°

COMPARAISON DE VARIANTE – Pm 29 – RD38 ENTRE MONCOUTANT ET CHANTELOUP



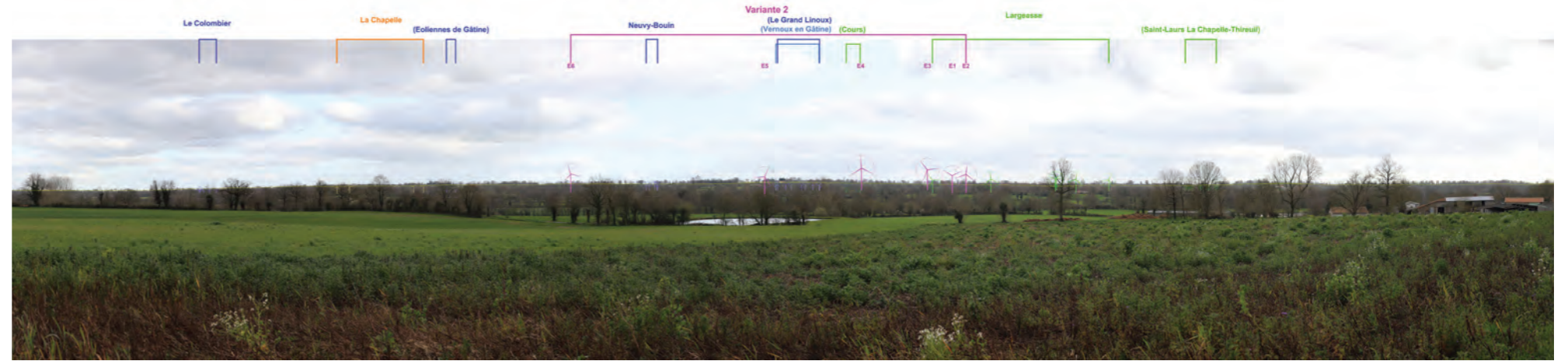
VARIANTE 1

VUE FILAIRE - 120°



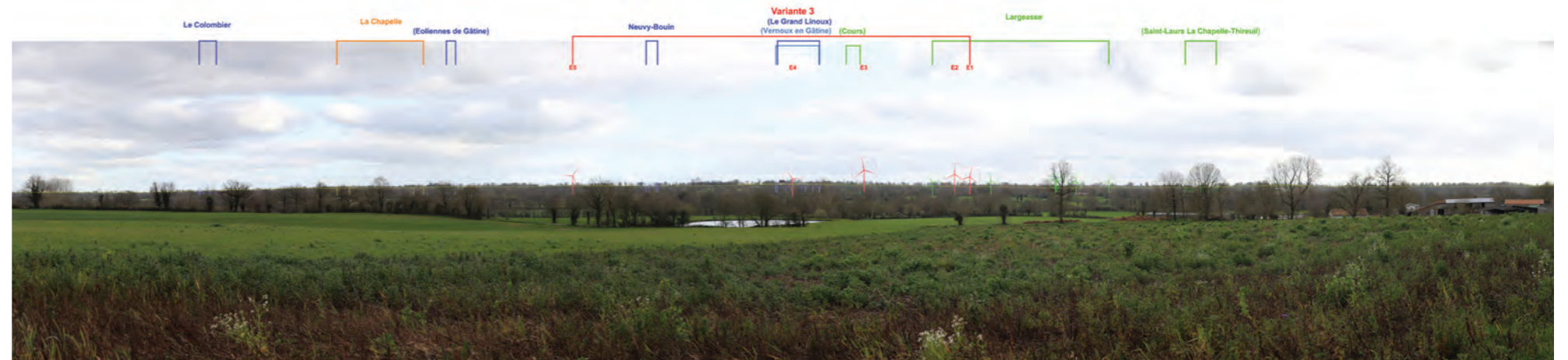
VARIANTE 2

VUE FILAIRE - 120°



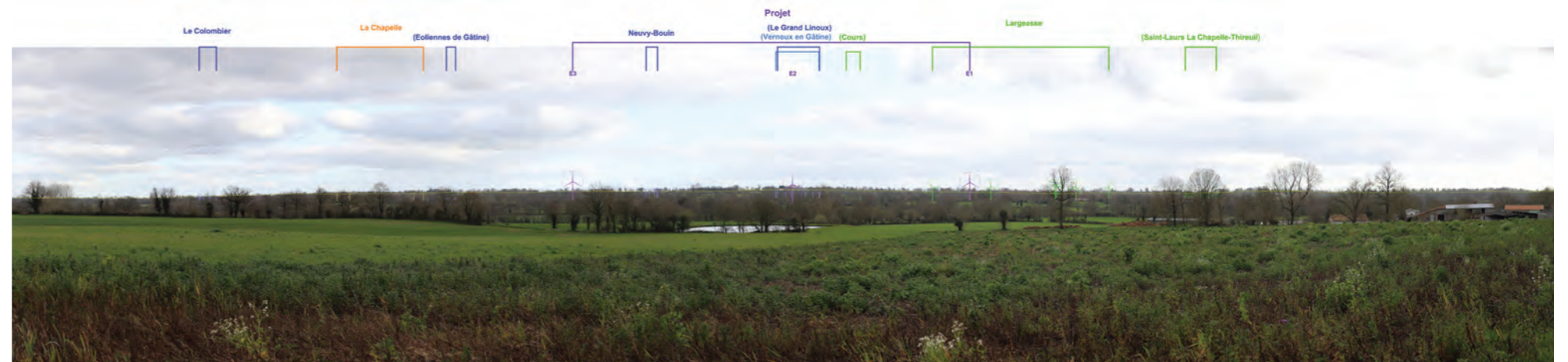
VARIANTE 3

VUE FILAIRE - 120°



VARIANTE 4 (RETENUE)

VUE FILAIRE - 120°



COMMENTAIRES PAYSAGERS :

Depuis ce tronçon de vue dégagé de la RD38, il est aisé de comparer les quatre variantes d'implantation. Toutes les éoliennes sont clairement identifiables. Seule leur base est masquée par la topographie et la végétation.

Aucune logique d'implantation ne ressort clairement pour les variantes 1, 2 et 3. Les éoliennes se succèdent sur des plans différents et de manière irrégulière. Certains aérogénérateurs s'isolent visuellement alors que d'autres se superposent.

La variante 4 propose, quant à elle, une implantation simple et lisible. La régularité de la ligne qu'elle forme permet une excellente lisibilité et une meilleure intégration paysagère. De ce fait, il est préférable de privilégier cette variante.



VARIANTE 1 - PHOTOMONTAGE - 120°



VARIANTE 2 - PHOTOMONTAGE - 120°



VARIANTE 3 - PHOTOMONTAGE - 120°



VARIANTE 4 (RETENUE) - PHOTOMONTAGE - 120°



**PRÉSENTATION DES
PHOTOMONTAGES AVEC
LA VARIANTE RETENUE
(VARIANTE N°4)**

PM 01 - HAMEAU DU CHÂTEAU DE PUGNY

Données du point de vue

- Date et heure de la prise de vue : 13/03/2020 - 16h06
- Coordonnées : 431 219 ; 6 630 319
- Hauteur de la prise de vue : 1,55 m
- Altitude NGF : 183 m
- Azimut : 215°
- Distance à l'éolienne la plus proche : 0,8 km (E3)
- Conditions météorologiques : ciel couvert

Raisons du point de vue

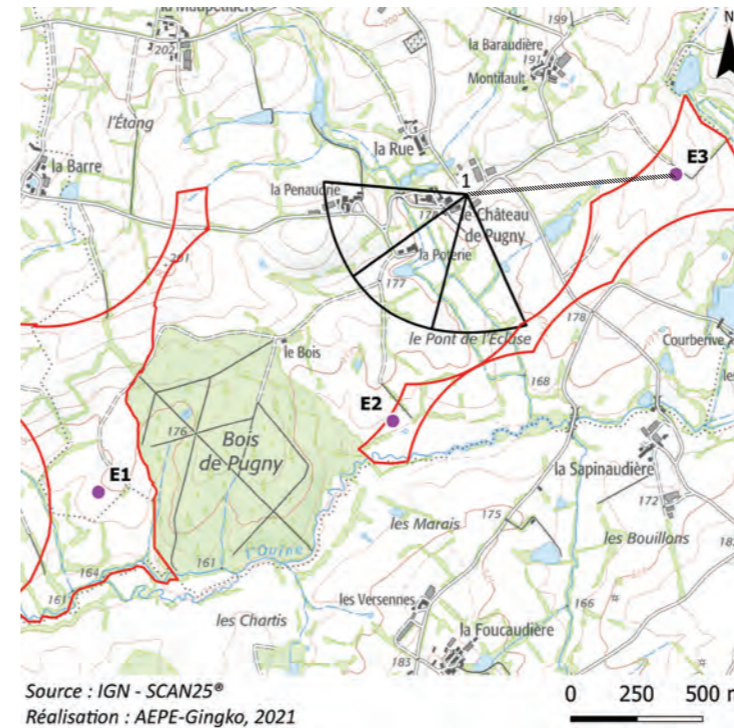
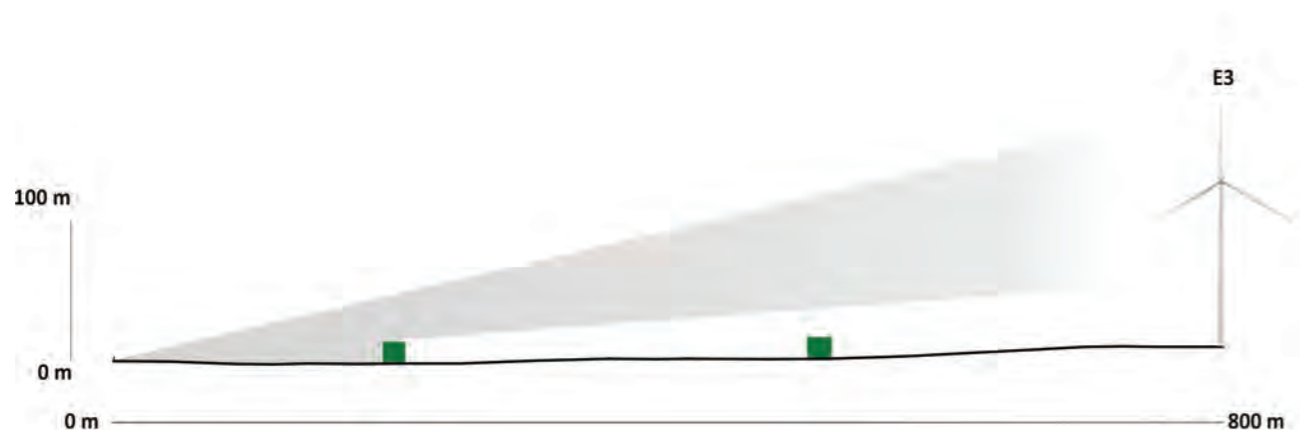
-  **LIEUX DE VIE - HAMEAU**
-  **TOURISME - SITE TOURISTIQUE LOCAL**
-  **CONTEXTE ÉOLIEN - EFFETS CUMULÉS**

Commentaires paysagers

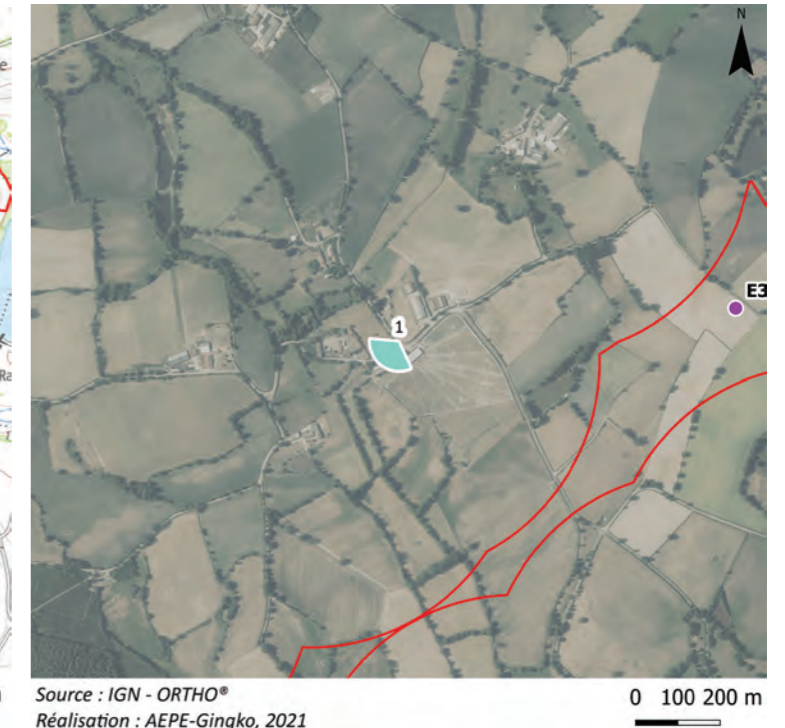
Ce point de vue permet d'illustrer l'impact du projet depuis le hameau du Château de Pugny, lieu de vie et d'habitat mais aussi élément de tourisme local. Il est identifié comme fortement sensible dans l'état initial paysager.

Ce hameau se positionne entre les deux zones de projet. De ce fait, l'angle horizontal occupé par le motif éolien est large (> 120° avec E3 n'apparaissant pas sur la vue filaire). La végétation filtre les vues et aucune des machines n'apparaît dans son intégralité. Malgré leur proximité, les éoliennes ne dépassent pas les structures arborées au premier plan. Elles restent tout de même imposantes. Même si E3 n'est pas visible sur ce photomontage, on devine que l'alignement des éoliennes est bien lisible. Des effets cumulés avec le parc de Largeasse s'observent, celui-ci se plaçant à l'arrière du projet entre E1 et E2. Les deux parcs sont bien distincts visuellement.

Coupe topographique



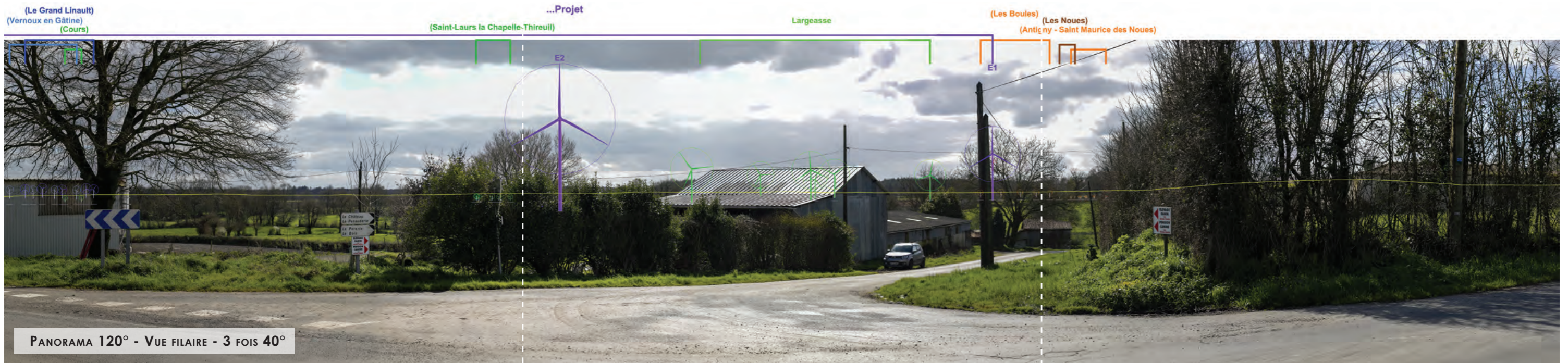
Carte de localisation



Situation des abords du point de vue



ÉTAT INITIAL 120° - 3 FOIS 40°



PANORAMA 120° - VUE FILAIRE - 3 FOIS 40°



PANORAMA 120° - PHOTOMONTAGE - 3 FOIS 40°

PM 01 - HAMEAU DU CHÂTEAU DE PUGNY



Prise de vue réalisée avec un objectif de 50 mm (champ vertical de 27° et horizontal de 40°). La double page A3 - format paysage doit être observée à environ 25 cm de distance pour restituer le réalisme de la prise de vue.



Prise de vue réalisée avec un objectif de 50 mm (champ vertical de 27° et horizontal de 40°). La double page A3 - format paysage doit être observée à environ 25 cm de distance pour restituer le réalisme de la prise de vue.

PM 02 - HAMEAU DU BOIS

Données du point de vue

- Date et heure de la prise de vue : 07/06/2021 - 11h20
- Coordonnées : 430 499 ; 6 629 789
- Hauteur de la prise de vue : 1,55 m
- Altitude NGF : 182 m
- Azimut : 90°
- Distance à l'éolienne la plus proche : 0,5 km (E2)
- Conditions météorologiques : ciel nuageux

Raisons du point de vue

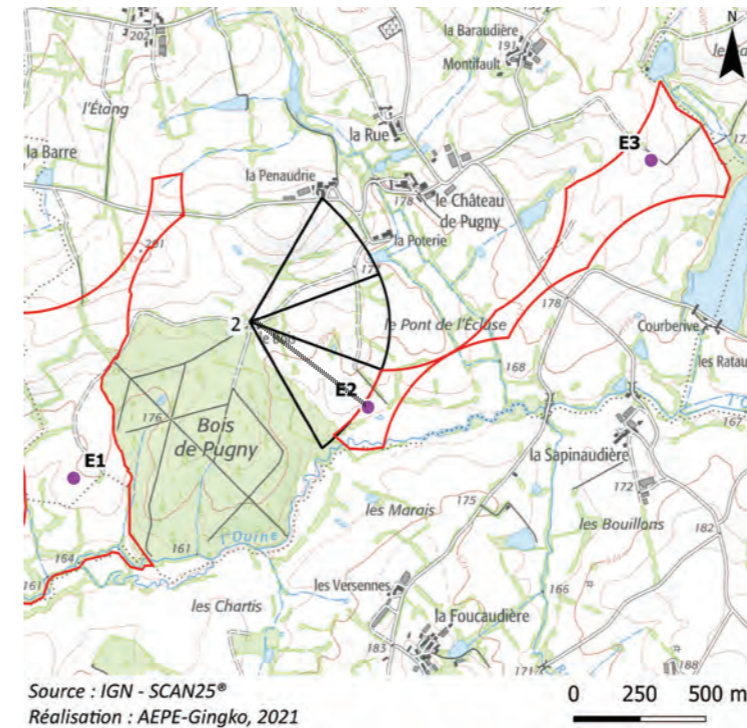
 LIEUX DE VIE - HAMEAU

Commentaires paysagers

Ce point de photomontage se place sur le chemin de desserte du lieu-dit du Bois. Cette habitation se positionne entre les deux zones de projet et est identifiée comme fortement sensible dans l'état initial paysager.

Depuis ce lieu de vie, une seule éolienne projetée est visible. Il s'agit d'E2 qui se situe à environ 500 mètres du point d'observation. Elle est visuellement prégnante et surplombe l'habitation. E3 est quant à elle masquée par la végétation. E1 n'est pas comprise dans ce photomontage car l'emprise angulaire du projet est importante, mais elle n'est pas visible car le bois de Pugny s'interpose entre elle et l'habitation.

Coupe topographique



Carte de localisation



Situation des abords du point de vue



ÉTAT INITIAL 120° - 3 FOIS 40°



PANORAMA 120° - VUE FILAIRE - 3 FOIS 40°



PANORAMA 120° - PHOTOMONTAGE - 3 FOIS 40°

PANORAMA 120° (3 FOIS 40° À VISUALISER SUR DOUBLE PAGE) - PHOTOMONTAGE



Prise de vue réalisée avec un objectif de 50 mm (champ vertical de 27° et horizontal de 40°). La double page A3 - format paysage doit être observée à environ 25 cm de distance pour restituer le réalisme de la prise de vue.



Prise de vue réalisée avec un objectif de 50 mm (champ vertical de 27° et horizontal de 40°). La double page A3 - format paysage doit être observée à environ 25 cm de distance pour restituer le réalisme de la prise de vue.

PM 03 - HAMEAU DE LA BARRE

Données du point de vue

- Date et heure de la prise de vue : 13/03/2020 - 15h34
- Coordonnées : 429 536 ; 6 630 339
- Hauteur de la prise de vue : 1,55 m
- Altitude NGF : 196 m
- Azimut : 163°
- Distance à l'éolienne la plus proche : 1,2 km (E1)
- Conditions météorologiques : ciel nuageux

Raisons du point de vue

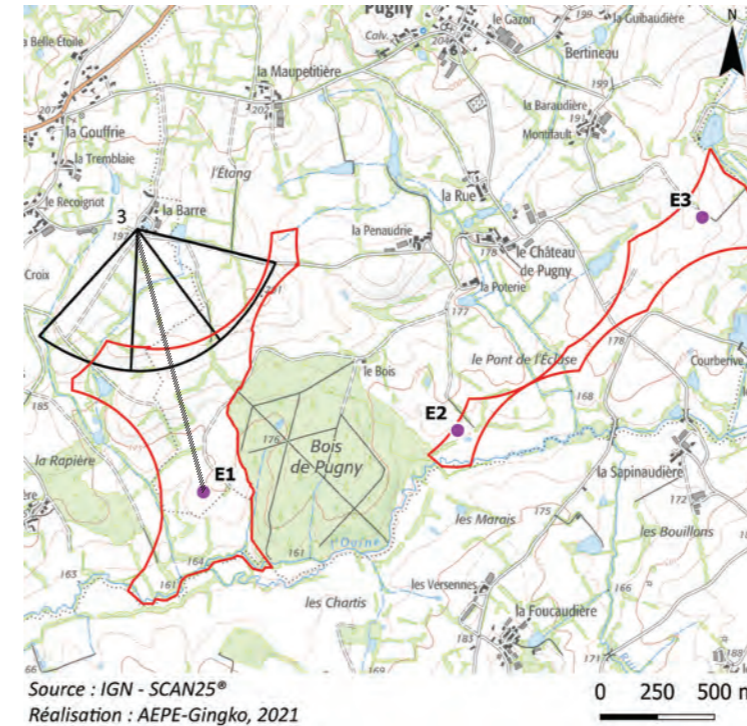
- LIEUX DE VIE - HAMEAU
- CONTEXTE ÉOLIEN - EFFETS CUMULÉS

Commentaires paysagers

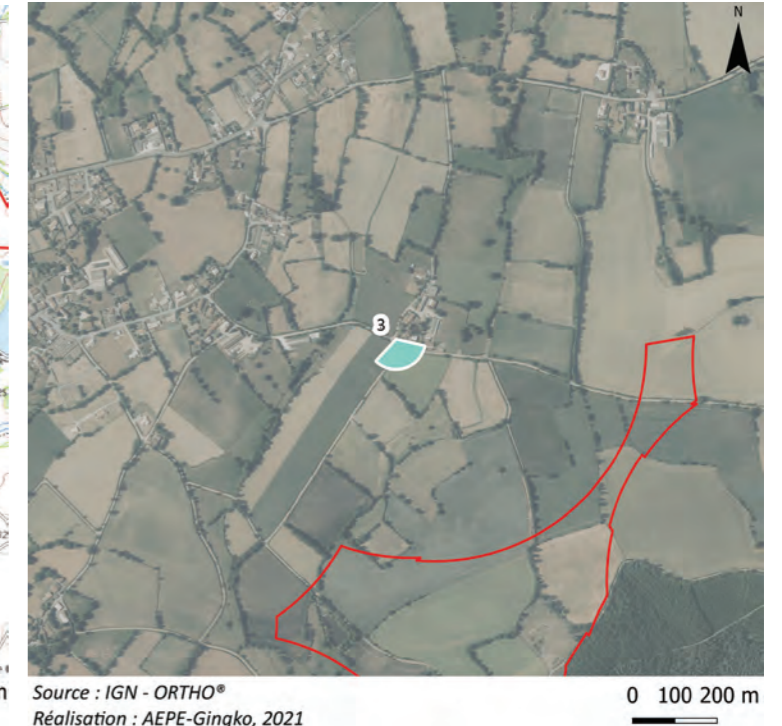
Cette simulation visuelle permet d'évaluer les impacts du parc projeté sur le hameau de la Barre, lieu de vie identifié comme fortement sensible dans l'état initial paysager.

Depuis ce lieu de vie, les éoliennes sont visibles dans des vues proches. Toutefois, les perceptions vers le parc sont filtrées par les haies arborées. E1 et E2 sont perçues de façon prégnante puisque plus proches de l'observateur, mais ne dépassent néanmoins pas les arbres au premier plan. E3 est plus éloignée et n'apparaît pas sur ce photomontage puisque l'emprise angulaire du projet est supérieure à 120°. Elle n'est néanmoins pas visible depuis ce lieu de vie car la végétation dense permet de grandement la filtrer. Des effets cumulés avec le projet de Largeasse sont observés. Ces machines se placent à l'arrière du projet et de la trame bocagère.

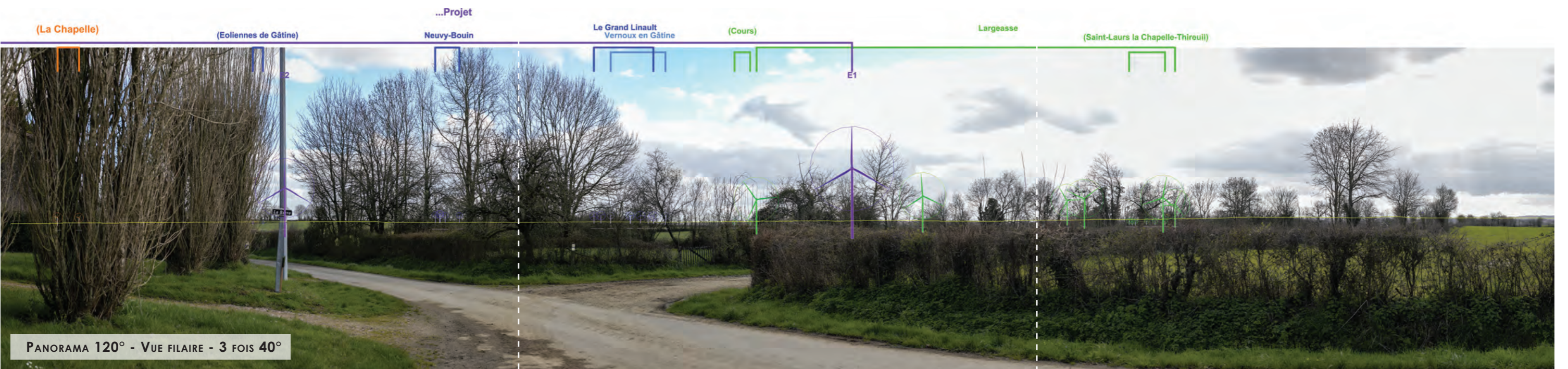
Coupe topographique



Carte de localisation



Situation des abords du point de vue



PANORAMA 120° (3 FOIS 40 ° À VISUALISER SUR DOUBLE PAGE) - PHOTOMONTAGE



Prise de vue réalisée avec un objectif de 50 mm (champ vertical de 27° et horizontal de 40°). La double page A3 - format paysage doit être observée à environ 25 cm de distance pour restituer le réalisme de la prise de vue.



Prise de vue réalisée avec un objectif de 50 mm (champ vertical de 27° et horizontal de 40°). La double page A3 - format paysage doit être observée à environ 25 cm de distance pour restituer le réalisme de la prise de vue.

PM 04 - HAMEAU DES TOUCHES

Données du point de vue

- Date et heure de la prise de vue : 13/03/2020 - 15h25
- Coordonnées : 428 743 ; 6 629 754
- Hauteur de la prise de vue : 1,55 m
- Altitude NGF : 192 m
- Azimut : 117°
- Distance à l'éolienne la plus proche : 1,2 km (E1)
- Conditions météorologiques : ciel nuageux

Raisons du point de vue

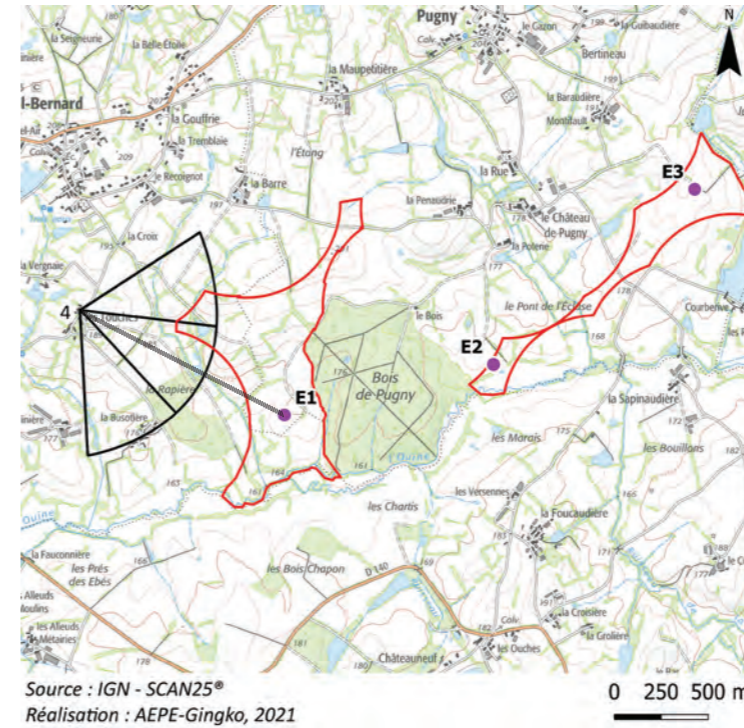
- LIEUX DE VIE - HAMEAU
- CONTEXTE ÉOLIEN - EFFETS CUMULÉS

Commentaires paysagers

Ce photomontage vise à étudier les perceptions du parc éolien projeté depuis le hameau des Touches considéré comme modérément sensible dans l'état initial paysager.

Ce point de vue proche montre que les éoliennes projetées sont grandement filtrées par la végétation arborée. Ainsi, les machines n'apparaissent clairement qu'en période défeuillée. Leur hauteur apparente n'excède pas celle des éléments arborés du premier plan et les aérogénérateurs ne s'imposent donc pas visuellement dans le paysage. En outre, l'alignement des machines permet une bonne intégration paysagère du projet. Le projet de Largeasse s'étend dans la continuité du projet à la droite du panorama et est visible dans des proportions similaires.

Coupe topographique



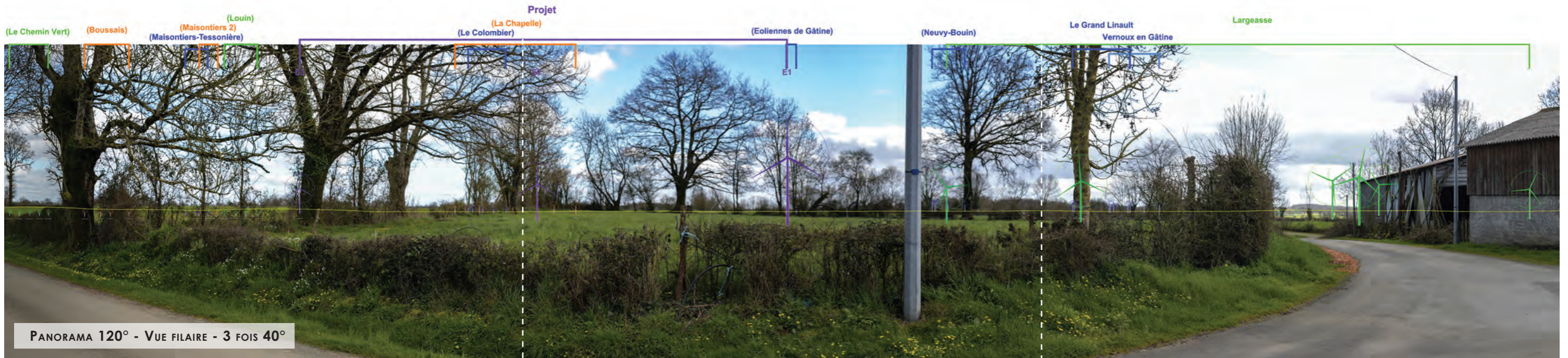
Carte de localisation



Situation des abords du point de vue



ÉTAT INITIAL 120° - 3 FOIS 40°



PANORAMA 120° - VUE FILAIRE - 3 FOIS 40°



PANORAMA 120° - PHOTOMONTAGE - 3 FOIS 40°

PANORAMA 120° (3 FOIS 40° À VISUALISER SUR DOUBLE PAGE) - PHOTOMONTAGE



Prise de vue réalisée avec un objectif de 50 mm (champ vertical de 27° et horizontal de 40°). La double page A3 - format paysage doit être observée à environ 25 cm de distance pour restituer le réalisme de la prise de vue.



Prise de vue réalisée avec un objectif de 50 mm (champ vertical de 27° et horizontal de 40°). La double page A3 - format paysage doit être observée à environ 25 cm de distance pour restituer le réalisme de la prise de vue.

PM 05 - HAMEAU DES VERSENNES

Données du point de vue

- Date et heure de la prise de vue : 13/03/2020 - 13h05
- Coordonnées : 431 073 ; 6 628 764
- Hauteur de la prise de vue : 1,55 m
- Altitude NGF : 180 m
- Azimut : 330°
- Distance à l'éolienne la plus proche : 0,7 km (E2)
- Conditions météorologiques : ciel dégagé

Raisons du point de vue

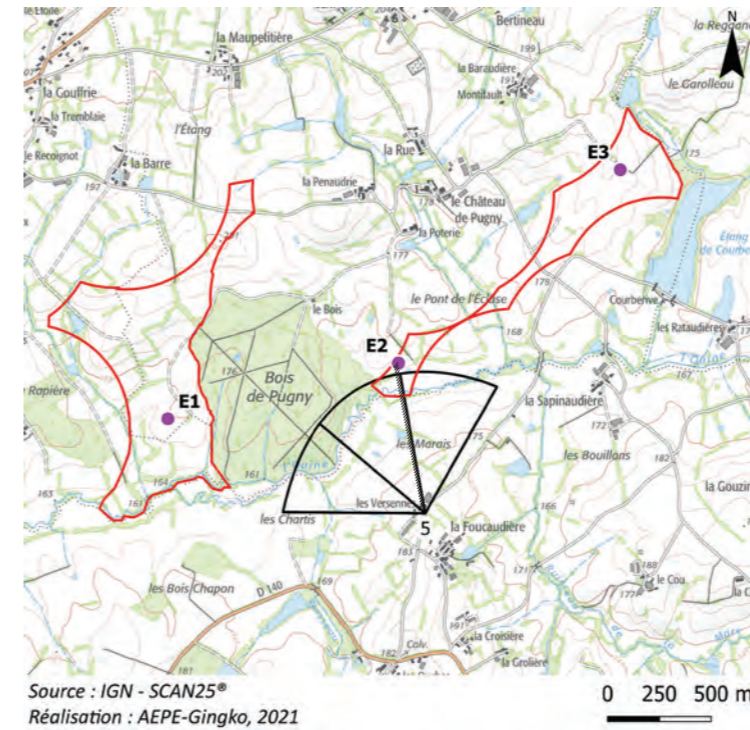
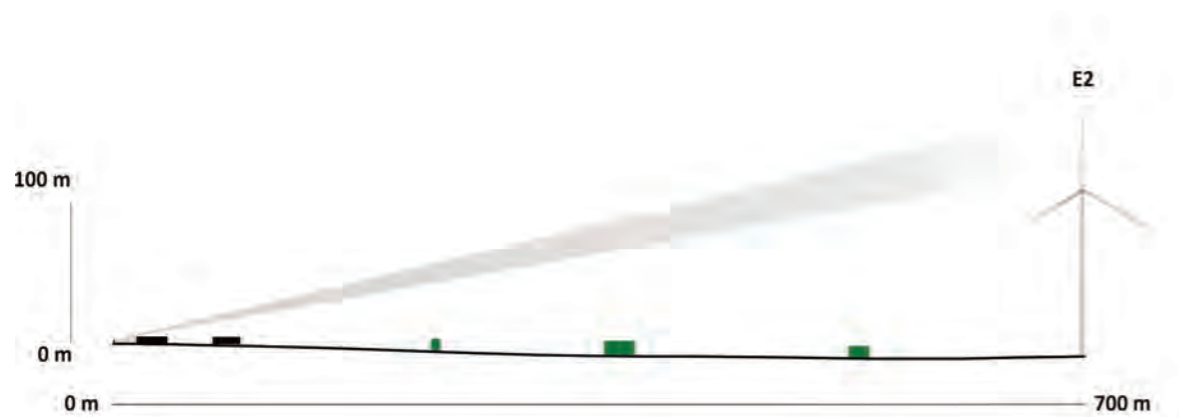
 LIEUX DE VIE - HAMEAU

Commentaires paysagers

Ce point de vue contribue à caractériser l'insertion paysagère du projet depuis le hameau des Versennes dont la sensibilité est évaluée à forte dans l'état initial paysager.

Les éoliennes projetées ne sont presque pas visibles depuis ce point de vue. L'habitation et la végétation filtrent grandement les perceptions. Cependant, en étudiant la vue filaire, on remarque que le projet se place globalement sur un même plan et forme une ligne aux interdistances homogènes. E2 se place plus en avant, sans toutefois apparaître plus haute que les éléments arborés du premier plan. On peut supposer que les éoliennes sont nettement plus visibles depuis le jardin de cette maison ou en se décalant seulement de quelques mètres.

Coupe topographique



Carte de localisation



Situation des abords du point de vue



ÉTAT INITIAL 120° - 3 FOIS 40°

Projet

(Les Herbes Blanches)
(Bressuire)

(Les Galvestes)
(Saint Aubin du Plain)

(La Chapelle Gaudin)
(Coulonges)

(Noirterre)



PANORAMA 120° - VUE FILAIRE - 3 FOIS 40°



PANORAMA 120° - PHOTOMONTAGE - 3 FOIS 40°

PANORAMA 120° (3 FOIS 40° À VISUALISER SUR DOUBLE PAGE) - PHOTOMONTAGE



Prise de vue réalisée avec un objectif de 50 mm (champ vertical de 27° et horizontal de 40°). La double page A3 - format paysage doit être observée à environ 25 cm de distance pour restituer le réalisme de la prise de vue.



Prise de vue réalisée avec un objectif de 50 mm (champ vertical de 27° et horizontal de 40°). La double page A3 - format paysage doit être observée à environ 25 cm de distance pour restituer le réalisme de la prise de vue.

PM 06 - HAMEAU DE LA PENAUDRIE (PARTIE EST)

Données du point de vue

- Date et heure de la prise de vue : 13/03/2020 - 16h13
- Coordonnées : 430 780 ; 6 630 257
- Hauteur de la prise de vue : 1,55 m
- Altitude NGF : 189 m
- Azimut : 160°
- Distance à l'éolienne la plus proche : 0,8 km (E2)
- Conditions météorologiques : ciel nuageux

Raisons du point de vue

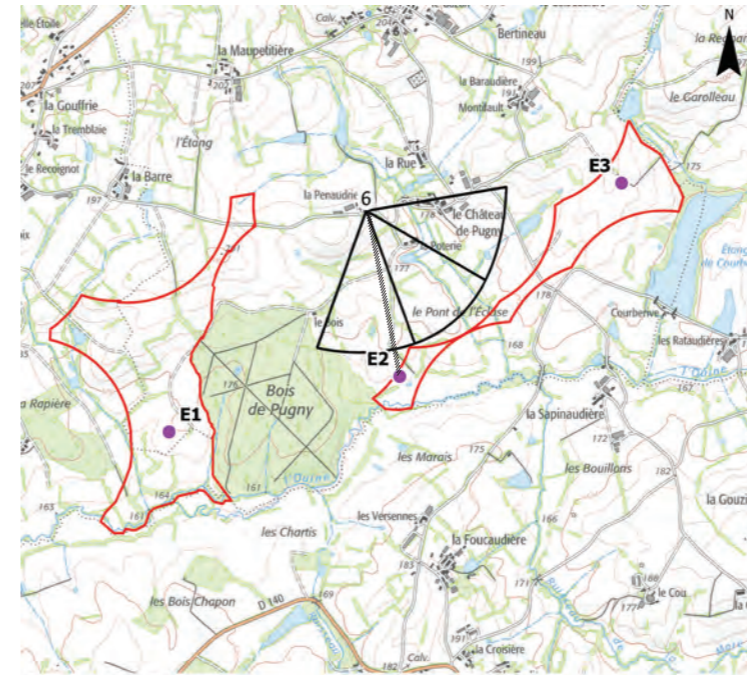
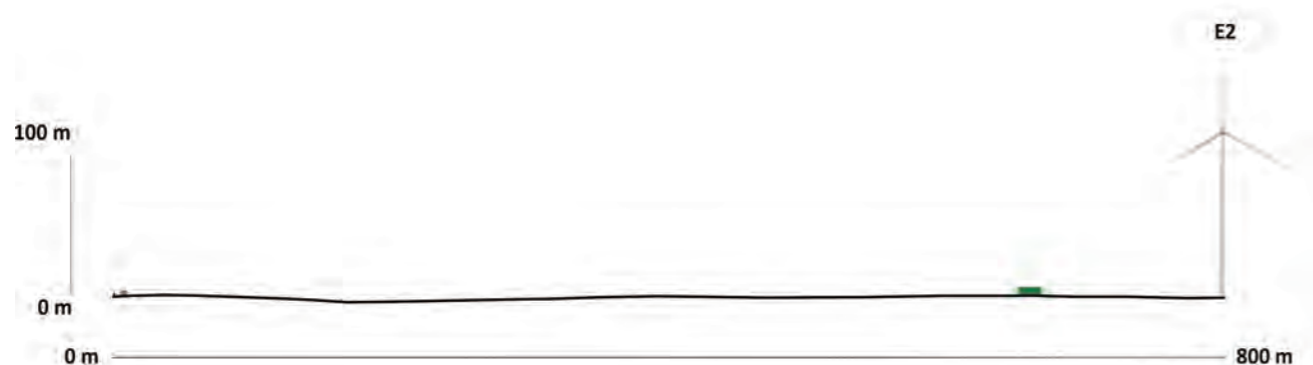
- LIEUX DE VIE - HAMEAU
- CONTEXTE ÉOLIEN - EFFETS CUMULÉS

Commentaires paysagers

Ce photomontage permet d'étudier la visibilité du parc éolien projeté depuis le hameau de la Penaudrie. Pour rappel, ce lieu de vie est identifié comme fortement sensible dans l'état initial paysager.

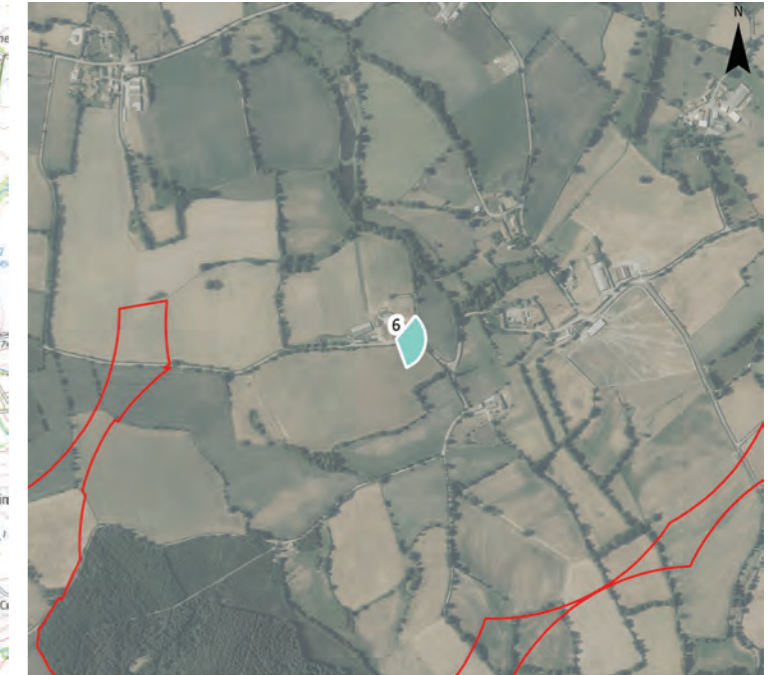
L'emprise visuelle horizontale du projet est importante (environ 200°). De ce fait, il est étudié en deux parties (est et ouest). Sur la portion est, les éoliennes E1 et E2 sont visibles de manière prégnante. Elles apparaissent très clairement au second plan et dominent les parcelles agricoles alentours. Sur la portion ouest, E3 se place à l'arrière d'une haie arborée filtrante. Même si aucune des éoliennes n'a une taille apparente supérieure à celle des éléments arborés du premier plan, elles marquent le paysage. La visibilité du parc est bonne, même si des effets cumulés avec le parc autorisé de Largeasse sont possibles depuis ce hameau, au gré des ouvertures du bocage.

Coupe topographique



Source : IGN - SCAN25®
Réalisation : AEPE-Gingko, 2021

Carte de localisation



Source : IGN - ORTHO®
Réalisation : AEPE-Gingko, 2021

Situation des abords du point de vue



ÉTAT INITIAL 120° - 3 FOIS 40°



PANORAMA 120° - VUE FILAIRE - 3 FOIS 40°



PANORAMA 120° - PHOTOMONTAGE - 3 FOIS 40°

PM 06 - HAMEAU DE LA PENAUDRIE (PARTIE EST)

PANORAMA 120° (3 FOIS 40 ° À VISUALISER SUR DOUBLE PAGE) - PHOTOMONTAGE



Prise de vue réalisée avec un objectif de 50 mm (champ vertical de 27° et horizontal de 40°). La double page A3 - format paysage doit être observée à environ 25 cm de distance pour restituer le réalisme de la prise de vue.